



*Saint-Jean de Passy*

**SAINT-JEAN  
DE PASSY**

---

**Livret de rentrée  
2023-2024**

**École  
Collèges – Lycée  
Classes Préparatoires**

# Sommaire

|   |           |
|---|-----------|
| Édito.....  | 3         |
| <b>GÉNÉRALITÉS.....</b>   | <b>4</b>  |
| Calendrier.....   | 4         |
| Organisation.....   | 7         |
| Règlement intérieur.....  | 8         |
| Consignes de sécurité.....  | 17        |
| Informations administratives.....                                       | 18        |
| Règlement financier.....  | 19        |
| Pôle santé.....   | 25        |
| La Méthode de la Préoccupation Partagée.....                            | 26        |
| Vie internationale.....   | 27        |
| <b>ÉCOLE.....</b>   | <b>29</b> |
| Équipe éducative.....   | 29        |
| Rentrée.....  | 30        |
| Année.....  | 30        |
| Pastorale.....  | 31        |
| <b>COLLÈGE NOTRE-DAME DE GRÂCE.....</b>                                 | <b>33</b> |
| Équipe éducative.....   | 33        |
| Rentrée.....  | 34        |
| Année.....  | 34        |
| Pastorale.....  | 36        |
| <b>COLLÈGE SAINT-JEAN.....</b>  | <b>38</b> |
| Équipe éducative.....   | 38        |
| Rentrée.....  | 39        |
| Année.....  | 39        |
| Pastorale.....  | 41        |
| <b>LYCÉE SAINT-JEAN.....</b>  | <b>43</b> |
| Équipe éducative.....   | 43        |
| Rentrée.....  | 44        |
| Année.....  | 44        |
| Pastorale.....  | 46        |
| <b>CLASSES PRÉPARATOIRES ECG.....</b>                                   | <b>49</b> |
| Équipe éducative.....   | 49        |
| Rentrée.....  | 50        |
| Année.....  | 50        |
| Pastorale.....  | 51        |
| <b>LA VIE ASSOCIATIVE.....</b>  | <b>52</b> |
| Cercle Sportif Saint-Jean de Passy.....                                 | 52        |
| Association Sportive de Saint-Jean de Passy.....                        | 52        |
| Activités extra-scolaires.....  | 54        |
| Association des Parents d'Élèves de Saint-Jean de Passy (APEL SJP)..... | 56        |
| Scouts Unitaires de France.....   | 57        |
| Groupe Saint-Jean de Passy.....   | 57        |
| Association des anciens élèves (SJP Alumni).....                        | 58        |
| <b>QUESTIONS PRATIQUES (FAQ).....</b>                                   | <b>59</b> |

**Madame, Monsieur,**  
**Chers parents,**

Vos enfants sont scolarisés à Saint-Jean de Passy. C'est une joie pour nous de les accueillir. En cette nouvelle année scolaire, emplie de promesses, nous appelons de nos vœux épanouissement et réussite pour chacun de nos élèves.

Par ce Livret, vous pourrez prendre connaissance des différents piliers de notre Institution, de nos projets, du calendrier des temps forts de l'année 2023-2024, et de tout ce qui simplifiera l'organisation familiale. Il n'a pas vocation à être exhaustif, c'est pourquoi nous vous recommandons de vous référer fréquemment à notre site : [www.saintjeandepassy.fr](http://www.saintjeandepassy.fr) et de consulter régulièrement votre boîte mail sur laquelle sera envoyée notamment *La Lettre aux Familles*, la newsletter bi-mensuelle de Saint-Jean de Passy.

En vous adressant ce Livret, nous souhaitons aussi mettre en relief votre rôle central et premier en tant que parents dans l'éducation des enfants que vous nous confiez. Il s'agit là de souligner la responsabilité éducative des parents, car « c'est aux parents de créer une atmosphère familiale, animée par l'amour et le respect envers Dieu et les hommes, telle qu'elle favorise l'éducation intégrale, personnelle et sociale, de leurs enfants ».

Quel que soit l'âge de votre enfant, nous nous appuyons sur ces principes pour faire grandir tous nos élèves. C'est leur croissance dans toutes leurs dimensions qui donne sens à la recherche de l'excellence. Vos enfants sont des êtres incarnés avec un corps, un cœur et une âme. Il s'agit de leur apprendre à écouter et à regarder, à cultiver la rigueur et la curiosité, l'attention et la vie intérieure.

C'est dans le terreau familial et scolaire que nos élèves s'empareront des ressources essentielles pour trouver leurs modèles. C'est avec les humanités qu'ils pourront entrer dans la conversation des hommes.

Alors éduquer prend tout son sens. Notre objectif est bien celui du perfectionnement dans la Foi, de permettre à nos élèves de devenir capables de discernement, d'esprit critique, de contemplation, d'émerveillement et de don de soi afin d'agir en chrétiens dans le monde.

Nous vous remercions ardemment d'avoir su accorder toute votre confiance à notre projet. Soyez assurés de notre profond dévouement au service de la communauté de Saint-Jean de Passy.

**Alexandrine Lionet**  
*Chef d'établissement Collèges, Lycée, Prépas*  
*Directrice coordonnatrice*

**Nathalie Doucet Ferrant**  
*Chef d'établissement École*

# GÉNÉRALITÉS

## Calendrier

### AOÛT 2023

**28-30** Stage de pré-entrée des classes de Lycée et Classes Préparatoires HEC2

### SEPTEMBRE 2023

**1** Rentrée HEC1 : 10h30  
Rentrée HEC2 : 9h

**2 et 3** WE d'intégration - HEC 1

Rentrée des écoliers selon les indications de la circulaire

Rentrée des 6<sup>e</sup> - 8h30

**4** Rentrée des 2<sup>de</sup> - 14h

Rentrée des 1<sup>re</sup> - 11h30

Rentrée des T<sup>le</sup> - 10h30

Reprise des cours selon l'emploi du temps : CPGE

Rentrée des écoliers selon indications de la circulaire

Rentrée des 5<sup>e</sup> - 8h30

**5** Rentrée des 4<sup>e</sup> - 9h30

Rentrée des 3<sup>e</sup> - 15h

Reprise des cours selon l'emploi du temps : lycée et 6<sup>e</sup>

**6** Messe de rentrée CPGE, collèges

**7** Réunion des parents : 3<sup>e</sup> SJP

Messe de rentrée : lycée

Messe de rentrée : primaire

**8** Journée d'intégration : 6<sup>e</sup>

Messe et baptême de promotion : 6<sup>e</sup>

**9** Réunion des parents : 2<sup>de</sup> / T<sup>le</sup>

**11** Réunion des parents : Maternelles / 3<sup>e</sup> NDG

**12** Réunion des parents : CP / 4<sup>e</sup> SJP

Bénédiction des cartables : Auteuil

**14** Réunion des parents : CE1 / 4<sup>e</sup> NDG

Bénédiction des cartables : Raynouard

**15** Bénédiction des cartables : Vignes

**16** Réunion des parents : 1<sup>re</sup> / HEC1

**17** Pique-nique de rentrée de l'APEL - accueil des nouvelles familles

**18** Réunion des parents : CE2

**19** Réunion des parents : CM1 / 6<sup>e</sup> NDG + SJP

**21** Réunion des parents : CM2 / 5<sup>e</sup> SJP + NDG

**27 et 28** Rencontre parents-professeurs : primaire

### OCTOBRE 2023

**4-6** Pèlerinage d'intégration : 2<sup>de</sup>

**10** Réunion d'orientation : 3<sup>e</sup> NDG

**13** Messe des Scouts

**17** Réunion d'orientation : 3<sup>e</sup> SJP

**17-20** Retraite des Terminales en abbaye

**19** Provins - 5<sup>e</sup> SJP

**23-25** Stage de remédiation - 2<sup>de</sup>

### NOVEMBRE 2023

**7** Présentation des CPGE de l'enseignement privé de l'Ouest parisien

**14** Réunion d'orientation Parcoursup : T<sup>le</sup>

**17** Verdun : 3<sup>e</sup> SJP + NDG

**18** Journée du discernement - Terminales

**21** Rencontre parents-professeurs : 5<sup>e</sup> SJP

**22** Réunion de la communauté éducative - Début des cours à 10h30

**23** Rencontre parents-professeurs : 3<sup>e</sup> NDG

**25** Forum des métiers - NDG

Réunion des parents - HEC 2

**28** Rencontre parents-professeurs : 3<sup>e</sup> SJP

**30** Rencontre parents-professeurs : 5<sup>e</sup> NDG

### DÉCEMBRE 2023

**2** Marché de Noël

**4** Lancement de l'Avent

**5** Réunion d'orientation : 1<sup>re</sup>

**8** Fête patronale de Saint-Jean de Passy.  
Messe de l'aurore. Barbecue des prépas.

**14** Réunion d'orientation : 2<sup>de</sup>

**15** Nuit des capitaines (collège)

**18-22** Stage des 3<sup>e</sup> NDG en entreprise

**22** Pas de classe pour les 3 Implantations de l'école

### JANVIER 2024

**9** Rencontre parents-professeurs : 4<sup>e</sup> NDG  
Rencontre parents-professeurs : T<sup>le</sup>

**11** Rencontre parents-professeurs : 6<sup>e</sup> SJP

**13** Forum des métiers : lycée

**16** Lancement de Rome

**18** Journée pédagogique : pas de cours

**20** JPO des CPGE de Saint-Jean

**22** Rencontre parents-professeurs : 6<sup>e</sup> NDG

Rencontre parents-professeurs : 4<sup>e</sup> SJP

| 23           | Rencontre parents-professeurs : 1 <sup>re</sup>         |
|--------------|---|
| 25           | Rencontre parents-professeurs : 2 <sup>de</sup>         |
| FÉVRIER 2024 |   |
| 3            | Rencontres de l'international                           |
| 9            | Lancement de Lourdes                                    |
| 12-16        | HEC 2 – révisions à Montligeon                          |
| 19-23        | HEC2 : stage de mathématiques                           |
| 26           | Lancement du Carême                                     |
| 27           | Pèlerinage à Poissy : 5 <sup>e</sup> SJP + NDG          |
| MARS 2024    |   |
| 11-13        | Épreuves de Spécialités (bac)                           |
| 12           | Réunion de la communauté éducative –Fin des cours à 17h |
| 18-22        | Semaine solidaire paralympique Primaire                 |
| 19-20        | Épreuves TP (bac)                                       |
| 21           | Concours kangourou des mathématiques : collège          |
| 28           | Jeudi Saint   |
| 29           | Vendredi Saint  |
| AVRIL 2024   |   |
| 2            | Mardi de Pâques   |

| 3         | Journée sans cartable – École<br>Course solidaire – Collège/Lycée/CPGE                             |
|-----------|--|
| MAI 2024  |  |
| 2         | Retraite de 1 <sup>re</sup> communion : CE2 – Auteuil  |
| 2-6       | Pèlerinage à Rome : 4 <sup>e</sup> SJP + NDG –Profession de foi à Saint-Pierre de Rome le 6 mai    |
| 4         | Première communion : CE2 – Auteuil   |
| 16        | Réunion de la communauté éducative - Fin des cours à 17h   |
| 23        | Retraite de 1 <sup>re</sup> communion : CE2 – Vignes & Raynouard<br>Finale du concours d'éloquence |
| 25        | Premières communions : CE2 – Vignes & Raynouard  |
| 27-29     | Retraite Confirmation – 6 <sup>e</sup> NDG   |
| 28-31     | Retraite Confirmation – 6 <sup>e</sup> SJP   |
| 28-30     | Pèlerinage à Paray-le-Monial – 1 <sup>re</sup>   |
| 29        | Messe d'action de grâce et barbecue – HEC 2  |
| 31        | Remise de la Croix : 6 <sup>e</sup> SJP + NDG  |
| JUIN 2024 |  |
| 1         | Confirmation : 10h30 – 6 <sup>e</sup> SJP + NDG  |
| 7-9       | Fête des familles  |
| 10-13     | Pèlerinage à Lourdes – CM2   |
| 19        | JPO des 6 <sup>e</sup> SJP<br>Messe d'action de grâce et barbecue - HEC 1                          |

| VACANCES et PONTS  |  |
|--|--|
| Vacances de la Toussaint   | Du 23 octobre au 5 novembre.<br>Reprise le 6 novembre selon l'emploi du temps habituel.      |
| Vacances de Noël   | Du 23 décembre* au 7 janvier.<br>Reprise le 8 janvier selon l'emploi du temps habituel.      |
| Vacances de Février  | Du 12 au 25 février.<br>Reprise le 26 février selon l'emploi du temps habituel.              |
| WE de Pâques   | Du 30 mars au 1 <sup>er</sup> avril.<br>Reprise le 2 avril selon l'emploi du temps habituel. |
| Vacances de Pâques   | Du 8 au 21 avril.<br>Reprise des cours le 22 avril selon l'emploi du temps habituel.         |
| WE de l'Ascension  | Du 8 au 12 mai.<br>Reprise des cours le 13 mai selon l'emploi du temps habituel.             |
| WE de Pentecôte  | Du 18 au 20 mai.<br>Reprise des cours le 21 mai selon l'emploi du temps habituel.            |
| Grandes vacances   | À partir du 6 juillet  |
| <i>Les dates de fin d'année scolaire pour chaque niveau sera indiqué en début 2024 via la newsletter et le site.</i> |  |

\* Attention, fin des cours pour le Primaire jeudi 21 décembre après la classe.

## Équipe de Direction

### Direction générale

**Mme Alexandrine Lionet**  
*Directrice coordonnatrice*  
*Chef d'établissement Collèges, Lycée et CPGE*

**Mme Nathalie Doucet Ferrant**  
*Chef d'établissement École*

### École

**Mme Nathalie Doucet Ferrant**  
*Chef d'établissement École*

**Mme Florence Trancart Delaporte**  
*Adjointe au Chef d'établissement École*  
[f.trancartdelaporte@saintjeandepassy.fr](mailto:f.trancartdelaporte@saintjeandepassy.fr)

**Mme Anne-Laure Prémont**  
*Responsable*  
*Implantation Raynouard*  
[a.premont@saintjeandepassy.fr](mailto:a.premont@saintjeandepassy.fr)

**Mme Caroline de Chargères**  
*Responsable*  
*Implantation Vignes*  
[c.dechargeres@saintjeandepassy.fr](mailto:c.dechargeres@saintjeandepassy.fr)

**Mme Audrey Simonnet**  
*Responsable*  
*Implantation Auteuil*  
[a.simonnet@saintjeandepassy.fr](mailto:a.simonnet@saintjeandepassy.fr)

### Collèges, Lycée, Classes Préparatoires

**Mme Alexandrine Lionet**  
*Directrice coordonnatrice chef d'établissement CPGE, Lycée et Collèges*

**M. Xavier Le Saint**  
*Directeur*  
*Collège Saint-Jean*  
[x.lesaint@saintjeandepassy.fr](mailto:x.lesaint@saintjeandepassy.fr)

**Mme Gwénaële de Saint-Aubin**  
*Directrice*  
*Collège Notre-Dame de Grâce*  
[g.desaintaubin@saintjeandepassy.fr](mailto:g.desaintaubin@saintjeandepassy.fr)

**M. Louis Yon**  
*Directeur Lycée*  
[l.yon@saintjeandepassy.fr](mailto:l.yon@saintjeandepassy.fr)

**M. Philippe d'Alançon**  
*Directeur CPGE*  
[p.alancon@saintjeandepassy.fr](mailto:p.alancon@saintjeandepassy.fr)

### Aumôniers

**M. l'abbé William-Jean de Vandière**  
*Prêtre référent*  
*Aumônier Collège Notre-Dame de Grâce*

**M. l'abbé Paul de Quatrebarbes**  
*Aumônier coordonnateur*  
*Aumônier du Collège Saint-Jean et du Lycée*  
[ab4b@saintjeandepassy.fr](mailto:ab4b@saintjeandepassy.fr)

**M. l'abbé Paul de Habsbourg**  
*Aumônier Implantation Auteuil*

**M. l'abbé Stéphane de Spéville**  
*Aumônier Raynouard & Vignes( PS/CM2) et CPGE*  
[ab4b@saintjeandepassy.fr](mailto:ab4b@saintjeandepassy.fr)

**Mme Laure Leger-Gaffinel**  
*Responsable de la pastorale*  
[l.legergaffinel@saintjeandepassy.fr](mailto:l.legergaffinel@saintjeandepassy.fr)

## Organisation

### Conseil d'administration de l'association Saint-Jean de Passy

**Monsieur Denis Duverne**

*Président*

**En attente de nomination**

*Trésorier*

**Monsieur Pierre Mescheriakoff**

*Secrétaire – Président de l'A.P.E.L.*

**Monsieur Sébastien Bazin**

*Président de l'Association des Anciens*

**Monsieur Géraud Riom**

*Représentant de l'Association des Alumni*

**Monsieur Edouard Camblain**

*Vice-Président de l'A.P.E.L.*

**Monsieur Jean-François Canteneur**

*Directeur Diocésain*

**Madame Bénédicte de Peyrelongue**

*Représentant de la Direction Diocésaine*

**Madame Sophie Boissard**

**Monsieur François-Yves Gaudoul**

**Monsieur Benjamin Grange**

**Monsieur Charles Van Haecke**

**Madame Anne-Laure Descleves**

**Madame Pauline Piettre**

**Madame Constance de Magneval**

### Annuaire

**Assistante de Mme Lionet, directrice  
coordonnatrice et chef d'établissement  
des Collèges, Lycée et CPGE**

[d.clouet@saintjeandepassy.fr](mailto:d.clouet@saintjeandepassy.fr)

**Adjointe de Mme Doucet Ferrant,  
chef d'établissement de l'École**

[f.trancartdelaporte@saintjeandepassy.fr](mailto:f.trancartdelaporte@saintjeandepassy.fr)

**Secrétariat inscriptions Collèges et Lycée**

[a.devillenaut@saintjeandepassy.fr](mailto:a.devillenaut@saintjeandepassy.fr)

**Secrétariat des CPGE**

[prepa@saintjeandepassy.fr](mailto:prepa@saintjeandepassy.fr)

**Direction Administrative et Financière**

[f.goedert@saintjeandepassy.fr](mailto:f.goedert@saintjeandepassy.fr)

**Ressources Humaines**

[ms.testu@saintjeandepassy.fr](mailto:ms.testu@saintjeandepassy.fr)

**Comptabilité**

[compta@saintjeandepassy.fr](mailto:compta@saintjeandepassy.fr)

**Communication**

[communication@saintjeandepassy.fr](mailto:communication@saintjeandepassy.fr)

**Voyages & international**

[d.adam@saintjeandepassy.fr](mailto:d.adam@saintjeandepassy.fr)

**Événementiel & partenariats**

[evenement@saintjeandepassy.fr](mailto:evenement@saintjeandepassy.fr)

**Support informatique**

[support@saintjeandepassy.fr](mailto:support@saintjeandepassy.fr)

**Infirmierie**

[infirmierie@saintjeandepassy.fr](mailto:infirmierie@saintjeandepassy.fr)

**Pastorale**

[l.legergaffinel@saintjeandepassy.fr](mailto:l.legergaffinel@saintjeandepassy.fr)

**Surveillance Générale**

[surveillancegenerale@saintjeandepassy.fr](mailto:surveillancegenerale@saintjeandepassy.fr)



## Saint-Jean de Passy

### Règlement intérieur

#### Quelques mots d'histoire...

Saint-Jean de Passy a été fondé en 1839 par les frères des Écoles Chrétiennes; l'École s'appelle alors Pensionnat de Passy. C'est en 1905 que des pères de famille du quartier fondent une Association pour poursuivre l'œuvre des frères interdits d'enseignement en France. Ils se constituent alors en Société Anonyme.

En 1911, ces parents se rapprochent de l'archevêque de Paris (le Cardinal Amette) pour lui demander sa protection; c'est à ce moment-là que l'École devient diocésaine.

En 1933, l'archevêché prend des parts dans la Société Anonyme pour éviter une faillite. Pour le remercier, l'École emprunte le prénom de l'archevêque en 1939, le Cardinal Jean Verdier et devient Saint-Jean de Passy.

C'est ainsi que l'archevêque de Paris a toujours voulu que la principale mission de Saint-Jean de Passy demeure l'annonce de l'Évangile à travers l'exemplarité de ses pédagogues, de ses éducateurs et de ses pasteurs. Le Christ, véritable éducateur, est au centre de la vie de l'École, afin de permettre à chacun de viser sa propre progression et perfection. Tout homme et tout l'homme est concerné par ce chemin de sainteté. Les aumôniers et les chefs d'établissement veillent à assurer les conditions de cette mission. Humblement et avec enthousiasme, chacun accepte de se mettre à l'école du Christ. C'est pourquoi nous propo-

sons une catéchèse pour toutes les classes, adaptée en fonction des niveaux et selon une cohérence d'ensemble.

À Saint-Jean de Passy, notre ambition est de former toute la personne et de viser l'excellence dans tous les domaines. On ne vise pas seulement l'instruction des élèves mais aussi leur éducation intégrale. À Saint-Jean de Passy, nous croyons que cette éducation doit s'enraciner dans la tradition chrétienne: il faut d'abord passer par le Décalogue pour développer ensuite les Béatitudes, c'est le sens de ce règlement. Notre but est toujours la croissance de la liberté et l'épanouissement de la personne, et le fruit de tout cela est la joie.

Un règlement ne peut pas prétendre à l'exhaustivité, de ce fait, il peut être complété et précisé à tout moment par l'un des chefs d'établissement et par toute personne ayant une délégation de cette autorité. Il est la référence incontournable de tout ce qui se vit à l'École, au Collège et au Lycée, en ce sens nul ne peut l'ignorer.

Si le but du règlement est fondamentalement positif, sa formulation est souvent négative pour mieux délimiter la frontière entre ce qui est possible et ce qui ne l'est pas.

Ce règlement s'applique à toutes les activités organisées par l'établissement, y compris à l'extérieur (sortie, voyage, stage, ...).

## I. Discipline générale

Saint-Jean de Passy étant un établissement catholique, il est prévu dans l'emploi du temps des moments consacrés à une catéchèse. Tous les élèves y participent. Des célébrations, des sacrements et des temps forts sont également proposés aux élèves.

### Horaires

#### ÉCOLE

Les cours ont lieu lundi, mardi, jeudi et vendredi et les horaires sont les suivants :

- Le matin : 8h25 à 11h45
- L'après-midi : 13h25 à 16h30
- Pas de cours le mercredi

#### COLLÈGE ET LYCÉE

Les cours ont lieu du lundi au samedi midi. L'emploi du temps distribué à la rentrée précise, pour chaque jour, l'organisation des cours des élèves.

Pour une question de sécurité, les élèves ne sont pas accueillis avant 7h45

Les horaires officiels des cours sont les suivants :

- Le matin : de 8h ou 8h25 à 12h25 ou 13h
- L'après-midi : de 13h30 ou 14h à 15h50 ou 17h05 ou 18h ou 18h30
- Le mercredi : de 8h ou 8h25 à 12h25 ou 13h
- Le samedi : de 8h ou 8h25 à 12h25 ou 13h

Aux Collèges, les Préfets ayant régulièrement des informations à transmettre, les élèves sont susceptibles de quitter l'établissement jusqu'à 15mn après la fin des cours. Les élèves inscrits à Saint-Jean de Passy s'engagent à assister à TOUS les cours, travaux dirigés, études, visites, prévus dans l'emploi du temps ordinaire ou annoncés dans le calendrier, dans le carnet de liaison (Lycée) ou dans le carnet de bord (Collège).

L'établissement organise les enseignements et se réserve le droit de modifications d'emploi du temps si les circonstances le rendent nécessaire. Les élèves doivent se soumettre aux changements d'horaires décidés par l'établissement. Aucune sortie n'est possible sans une demande écrite des parents.

Au Lycée, les demandes d'absence pour le samedi matin restent exceptionnelles et doivent se faire au moins une semaine à l'avance et par écrit au Directeur. Les compétitions sportives ne peuvent être considérées comme un motif légitime.

### Accès

#### ÉCOLE

Les élèves accèdent à l'établissement comme suit :

- Implantation Vignes par le 2 rue des Vignes
- Implantation Raynouard par le 62 rue Raynouard
- Implantation Auteuil par le 16 rue d'Auteuil

#### COLLÈGE SAINT-JEAN

#### et DIVISION DE SECONDE

Les élèves utilisent habituellement le porche du numéro 72 de la rue Raynouard pour l'entrée et le 2 rue des Vignes pour la sortie.

Hormis le jour de la rentrée, seuls les parents de maternelle de l'Implantation Vignes peuvent entrer dans l'établissement pour accompagner ou venir rechercher leur(s) enfant(s).

#### LYCÉE (Première et Terminale)

Les élèves utilisent l'entrée du bâtiment du numéro 63 de la même rue.

En arrivant le matin, les élèves du Collège et du Lycée rejoignent directement leur salle de cours dans le calme.

#### COLLÈGE NOTRE-DAME DE GRÂCE

Hormis le jour de la rentrée, seuls les parents de maternelle de l'Implantation Raynouard peuvent entrer dans l'établissement pour accompagner ou venir rechercher leur(s) enfant(s).

Les élèves entrent tous par le numéro 62 de la rue Raynouard.

L'accès à l'établissement pour les personnes étrangères à Saint-Jean de Passy est subordonné à une autorisation d'un Directeur ou d'un Responsable d'Implantation. Les adultes n'ayant pas d'activité, salariée ou bénévole, à St-Jean de Passy, ou qui n'ont pas de rendez-vous, ne peuvent pénétrer dans l'établissement.

Le cas échéant, ils doivent se présenter à l'accueil en déclarant leur identité, la classe de leur enfant et le motif de leur venue.

Tous les déplacements intérieurs doivent se faire dans le calme. Pour des raisons de sécurité, les élèves ne sont pas autorisés à se regrouper aux abords immédiats de l'établissement. L'établissement étant responsable de la sécurité des élèves, aucune sortie n'est possible sans une autorisation spécifique de leur encadrement. Toute sortie intervenant sans une telle autorisation conduit à une sanction avec risque d'exclusion. En cas de récidive, l'exclusion peut être définitive.

### Carte d'identité scolaire

Chaque élève doit avoir avec lui soit l'Ecolien (École) soit le carnet de bord (Collège) soit le carnet de liaison (Lycée) soit la carte d'identité scolaire (CPGE) remis en début d'année par l'établissement. Tout oubli ou non présentation du carnet ou de la carte entraîne une sanction.

En cas de perte, leur remplacement est facturé 12 € (carnet de bord) et 10 € (carnet de liaison, Ecolien et carte d'identité scolaire). Une seconde perte du carnet entraîne une sanction. Les parents doivent viser le carnet régulièrement, au minimum, chaque week-end.

### Attitude des élèves

Toute attitude violente, toute fraude est sanctionnée. Le comportement des élèves doit être discret et respectueux des personnes et des installations. Les attitudes ambiguës de flirt ne sont pas tolérées dans l'établissement.

### Vol, perte et objets trouvés

Le vol est très sévèrement sanctionné. Toute perte doit aussitôt être signalée. Les trottinettes doivent être obligatoirement attachées avec un cadenas. L'établissement ne peut en aucun cas assumer la responsabilité en cas de perte ou de vol.

### Autres règles

Il est INTERDIT de FUMER et de VAPOTER au sein et aux abords de l'établissement.

La consommation de nourriture, de boisson (exception faite de l'eau) et de friandises est interdite hors des locaux de la restauration. La mastication de chewing-gum est interdite dans l'enceinte de l'établissement.

L'usage du téléphone portable ou d'autres appareils connectés (montre, Ipod, tablette personnelle, etc.) est STRICTEMENT INTERDIT dans l'établissement et au cours des activités de Saint-Jean de Passy (voyages scolaires, pèlerinages, événements à l'extérieur). Pour tous les élèves, lycéens inclus, les téléphones portables et les objets connectés emportés dans l'établissement doivent être ÉTEINTS et restent dans le sac. La montre connectée, même inactive, ne peut pas être portée dans l'enceinte de Saint-Jean. Le non-respect de cette prescription entraîne une sanction ainsi que la confiscation immédiate de l'appareil : l'objet est ensuite gardé par le Préfet jusqu'aux prochaines vacances.

Afin d'assurer une cohérence dans le quotidien de nos élèves en leur donnant les moyens de vivre pleinement l'instant présent et ainsi rester concentrés sur l'essentiel, nous recommandons de ne pas acheter de téléphone portable avec accès internet ou de tout autre objet connecté avant la classe de Seconde.

De même, tout objet dangereux est strictement interdit.

L'accès à la cour ne peut se faire qu'en présence d'un surveillant. Seuls les ballons en mousse sont autorisés par temps sec, et ce à la discrétion de l'adulte en charge de la surveillance.

## II. Règlement de la vie scolaire

### Absences

Toute absence doit être justifiée, notamment par l'intermédiaire de l'Ecolien, du carnet de bord ou du carnet de liaison. Pour tout empêchement majeur (maladie, incident,...), la

famille doit prévenir le plus tôt possible l'établissement par téléphone puis remplir le justificatif d'absence, en y joignant un certificat médical en cas d'absence. À son retour, l'élève doit présenter systématiquement son carnet renseigné et signé au surveillant de division.

Le strict respect des dates et horaires des vacances scolaires fixés sur le calendrier et communiqués en début d'année, s'impose comme une exigence de discipline générale. Aucun départ anticipé ni retour en retard en congé ou en week-end n'est autorisé. Le non-respect de cette règle peut entraîner une exclusion.

Seules les absences pour maladie ou empêchement imprévu (obsèques) sont admises. Les réunions familiales (mariage), ou les rendez-vous administratifs ou médicaux non urgents ne peuvent être invoqués pour une absence.

### **Absences des parents**

Pour des raisons de sécurité, lorsqu'ils s'absentent pour plusieurs jours, les parents doivent impérativement prévenir le Préfet ou le Responsable d'Implantation pour le primaire, et lui communiquer les coordonnées de la personne responsable de leur enfant en leur absence.

### **Absences abusives**

Toute absence abusive est passible d'une exclusion temporaire. Dans l'appréciation de la gravité de la faute, il n'y a pas lieu de distinguer la nature des cours. Lorsqu'un élève manque délibérément un cours ou quitte abusivement l'établissement, il s'expose à des sanctions graves ; les parents veillent, dans ce cas, à fournir l'avis d'absence auquel ils sont légalement tenus. Un rendez-vous avec le Directeur ou avec le Responsable d'Implantation s'impose alors.

### **Absences répétées**

Lorsqu'un élève est trop fréquemment ou trop longtemps absent, en invoquant des raisons de santé, l'établissement peut être amené à demander un certificat médical délivré par le médecin traitant.

### **Absences des professeurs**

En cas d'absence d'un professeur, les élèves sont toujours accueillis dans l'établissement, quel que soit le niveau.

## **COLLÈGE ET LYCÉE**

Pour les cours des premières et dernières heures, des facilités peuvent être données aux élèves par le Préfet.

Collège : 6<sup>e</sup> / 5<sup>e</sup> / 4<sup>e</sup> / 3<sup>e</sup>

Si un aménagement horaire est proposé sur le carnet de bord, il doit être visé par les parents pour entrer en application.

Lycée : 2<sup>nd</sup>e / 1<sup>re</sup> / T<sup>le</sup>

Les élèves peuvent être ponctuellement autorisés par l'établissement à entrer plus tard ou à sortir plus tôt si et seulement si, ils ont bénéficié d'un accord de principe délivré par leurs parents en début d'année. La mention doit être portée sur le carnet de liaison chaque fois que cette dispense est utilisée. Aucune sortie n'est possible avant 15h50.

En aucune circonstance les élèves ne peuvent invoquer une absence à un cours pour ne pas remettre le travail demandé.

## **Retards**

Aucun élève en retard ne peut accéder directement à la salle de cours. Il doit se présenter en Préfecture ou à la Responsable d'Implantation pour admission. L'élève collégien ou lycéen se rend en permanence en attendant le cours suivant. Lorsque les parents ont connaissance d'un retard prévisible, ils doivent en informer l'établissement par écrit en remplissant la page de l'Ecolien, du carnet de bord ou du carnet de liaison prévue à cet effet. Deux retards non justifiés entraînent une retenue.

## **C.D.I (Centre de Documentation et d'Information)**

L'accès se fait uniquement aux horaires affichés. Aucun document ne doit sortir du C.D.I sans l'autorisation du responsable. Le C.D.I est un lieu de lecture, de travail et de recherche. Le silence y est donc exigé, les allées et venues prohibées. Tout élève générant une gêne pour autrui peut en être exclu.

## **Demi-pension**

Les inscriptions à la demi-pension valent pour l'année scolaire, avec modification possible uniquement avant les vacances de Noël et de Pâques pour les élèves du collège et du lycée. Pour le primaire, modification possible avant chaque période de vacances.

Pour ce faire, envoyer un mail à :

[surveillancegenerale@saintjeandepassy.fr](mailto:surveillancegenerale@saintjeandepassy.fr)

- École : 15 jours avant le début des vacances, en mettant votre Responsable d'Implantation en copie du mail.
- Secondaire : uniquement avant le départ des vacances de Noël ou avant le départ des vacances de Pâques, en mettant votre Préfet en copie du mail.

Les élèves sont priés d'avoir, dans la salle de restauration, un comportement correct, ce qui signifie :

- L'accès à la cantine doit se faire dans le calme.
- L'équilibre du repas doit permettre d'éviter le gaspillage de nourriture.
- La politesse et la gratitude sont attendues envers le personnel de restauration.
- La nourriture est consommée intégralement.

Le non-respect des règles de demi-pension peut entraîner des sanctions de type « Travaux d'intérêt général », mais pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive de celle-ci.

## **Devoirs surveillés**

Les devoirs de contrôle permettent de vérifier l'acquisition des connaissances et des méthodes. Dans un établissement où chaque professeur vise l'excellence de ses élèves, on ne peut pas laisser les élèves se tromper eux-mêmes par la pratique de la tricherie. Toute fraude lors des contrôles entraîne systématiquement un zéro dans la matière, une sanction disciplinaire et éventuellement la convocation d'un Conseil de discipline.

Des contrôles ayant lieu chaque semaine, il ne sera pas possible de repasser l'épreuve en cas d'absence. Une absence injustifiée sera sanctionnée par un zéro.

## **Pôle santé**

L'infirmierie est réservée aux élèves qui ont besoin de s'y rendre, mais brièvement et pas de manière habituelle. L'élève qui se rend à l'infirmierie, doit d'abord se présenter en Préfecture ou auprès de la surveillance de division, muni de son carnet de bord ou de son carnet de liaison. Au retour, il doit présenter ce dernier au surveillant de division.

Des psychologues réparties sur chacune des Implantations (École maternelle et primaire/ Collège, Lycée, Prépas Saint-Jean de Passy/ Collège Notre-Dame de Grâce) font partie de l'équipe éducative de Saint-Jean. Tout élève est susceptible de rencontrer la psychologue rattachée à son Implantation dans le cadre de son suivi scolaire. Les rendez-vous peuvent être pris directement par la famille, par l'élève, ou en lien avec la Préfecture ou l'équipe éducative.

## **Locaux et matériel**

Chaque élève doit apprécier le cadre de son travail et avoir à cœur de respecter la propreté des lieux. Tout dommage ou dégradation causé par un élève à l'équipement ou au mobilier est réparé au frais de la famille, sans préjuger des éventuelles sanctions disciplinaires applicables.

Les professeurs ne font pas cours tant que la salle dans laquelle ils dispensent leur enseignement n'est pas propre et rangée. À l'issue du cours précédent, il appartient aux élèves d'effacer le tableau et toutes les traces de crayons sur les tables, de ramasser les papiers, etc.

## **Présentation et tenue vestimentaire**

Les élèves veillent à saluer les personnes qu'ils rencontrent avec courtoisie et politesse. Pour

les aider à mieux se présenter, nous demandons aux élèves d'adopter une attitude qui soit respectueuse d'eux-mêmes et des autres. Le vêtement est le premier signe de respect envers eux-mêmes et envers les autres.

Les élèves sont tête nue dans l'établissement, hormis en cas d'intempéries.

En 1<sup>re</sup> et Terminale, les élèves sont invités à avoir une tenue qui ne choque ni la décence, ni le bon goût, la tenue doit être propre et non excentrique : « Piercing » ou pantalons « baggies » sont interdits, ainsi que les sweat-shirts et les sweats à capuche, et toutes les tenues de sport en dehors du cours d'E.P.S. (jogging, short, basket, etc.). Il est bien précisé que la tenue de sport n'est autorisée que pour le déroulement de la séance et non pas pour le trajet entre les cours et l'E.P.S. La tenue ne doit pas arborer de marques ostensibles. Toutes les couleurs sont autorisées tant que l'ensemble de la tenue n'est pas extravagant (couleurs « flashy » interdites). Les chaussures doivent être des chaussures de ville (en daim ou en cuir), les lacets doivent être noués, aucune chaussure de sport n'est tolérée.

L'uniformité de tenue caractérise les élèves du primaire d'une part et les collégiens ainsi que les élèves de Seconde d'autre part. Par mesure de sécurité, le port d'une blouse en coton est obligatoire pour les séances de travaux pratiques aux laboratoires à partir de la 6<sup>e</sup>.

Le non-respect d'une des règles édictées ci-dessous peut entraîner un manquement et l'impossibilité d'entrer en cours. En cas de désaccord sur l'appréciation de la tenue, l'avis d'un Directeur ou du Responsable d'Implantation est déterminant.

### ÉCOLE

- **Vêtements simples et pratiques** : chemise ou polo avec col pour les garçons, pas de jean troué, délavé, pas de sweat à capuche, pas de mini-jupe, débardeur/robe à fines bretelles pour les filles.
- **Tablier SJP brodé** devant à gauche **au nom complet de l'enfant**, lavé toutes les semaines

et recousu si besoin.

- **Chaussures de ville, pas de baskets même noires.**
- **Coiffure** : les filles doivent avoir **les cheveux attachés s'ils sont longs**. Les garçons doivent avoir une **coupe courte, dégagée** et structurée.
- **Pas de bijoux** à l'école !

Toutes les affaires doivent être marquées lisiblement et durablement au nom complet de l'enfant. L'école se dégage de toute responsabilité en cas de perte d'un objet ou vêtement.

### PREMIÈRE et TERMINALE

Pour les garçons :

Les garçons doivent porter une chemise (sans motif extravagant) ou un polo à col ou un col roulé ce qui aide les élèves à adopter une tenue de ville.

Nous n'acceptons pas les tee-shirts. Seuls les jeans bruts (non délavés, non effilés et non déchirés) sont autorisés. Les pantalons de toile ne doivent pas être retroussés. La coupe de cheveux doit être courte, dégagée et structurée pour les garçons. Le port de la barbe est interdit.

Pour les filles :

Les filles doivent porter un chemisier, un polo à col ou une blouse élégante ce qui aide les élèves à adopter une tenue de ville.

Nous n'acceptons pas les tee-shirts. Seuls les jeans bruts (non délavés, non effilés et non déchirés) sont autorisés. Sont interdits les hauts trop courts, décolletés, transparents, à bretelles fines, ainsi que la mini-jupe et le short. Les cheveux doivent être attachés et le visage dégage. Le maquillage est accepté mais il doit rester discret. Le vernis à ongles est interdit.

### COLLÈGE ET SECONDE :

#### L'UNIFORME AU QUOTIDIEN

**(se reporter au livret sur l'uniforme)**

Afin d'offrir de la souplesse au quotidien, tout en maintenant une certaine homogénéité, l'uni-

forme a été conçu sur le modèle d'une collection: les élèves ont donc la liberté de mixer entre elles les différentes pièces de l'uniforme. Lorsqu'ils sont portés avec le pull ou la veste, la chemise et le polo sont rentrés dans le pantalon. Le pull ne peut pas être porté sans la chemise ou sans le polo. La ceinture portée (si nécessaire) doit être obligatoirement en cuir de couleur unie bleu marine, noire ou bordeaux foncé. Les chaussettes sont de couleur sombre: de préférence bleu marine ou noir. Seules les chaussures de ville en cuir, à petit talon, de couleur sombre, bleu marine, noires ou brunes sont autorisées. Les modèles de sport, même noirs, les modèles à semelle claire ou style « Kickers », « Uggs » ou « Dr. Martens » sont exclus. Au Collège, aucun maquillage n'est autorisé.

#### Pour les garçons:

Pantalon avec une ceinture, chemise ou polo, pull et/ou veste, ceinture. Le bermuda bleu marine est autorisé pour les garçons au Collège uniquement en classe de 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>. Ce dernier ne fait pas partie de l'uniforme, le modèle et l'achat sont à l'appréciation des familles. La cravate ne peut être portée qu'avec la chemise. La coupe de cheveux doit être courte, dégagée et structurée pour les garçons ; pas de cheveux devant les yeux ni de cheveux mi-longs. Pour les collégiens : les bijoux sont interdits.

#### Pour les filles:

Pantalon avec une ceinture ou jupe, chemisier ou polo, pull et/ou veste. Seuls sont autorisés les collants (voile ou laine) bleu marine ou chair. Au Collège et en Seconde, les cheveux doivent être attachés par une queue-de-cheval et des barrettes afin que le visage soit dégagé. Seuls les bijoux discrets sont autorisés.

#### **Tenue de cérémonie**

À l'École, au Collège et au Lycée, le port de la tenue de cérémonie ou de la tenue « Grand uniforme » est obligatoire lorsque cela est stipulé par une communication (sorties, voyages scolaires, cérémonies, et tout autre rassemblement).

Les chaussettes sont de couleur sombre: de préférence bleu marine ou noir.

Seules les chaussures de ville en cuir, à petit talon, de couleur sombre (bleu marine, noire ou brune) sont autorisées.

#### **ÉCOLE**

Cette tenue de cérémonie, appelée « **Tenue Saint-Jean** », est définie ainsi:

**Tenue Saint Jean du CP au CM2** (et GS à Auteuil) : pour tous les événements exceptionnels ...

- Garçons : pull Saint-Jean, chemise blanche ou polo blanc à col, pantalon bleu marine, chaussures de ville.
- Filles : pull Saint-Jean, chemise blanche ou polo blanc à col, jupe ou pantalon bleu marine, chaussures de ville.

#### **PREMIÈRE et TERMINALE**

Cette tenue de cérémonie est définie ainsi :

Pour les garçons : chemise blanche avec cravate Saint-Jean de Passy, veste et pantalon bleu marine, à la taille.

Pour les filles: jupe ou robe de longueur décente, bleu marine. Pantalon bleu marine autorisé. Chemisier blanc, veste bleu marine, collant bleu marine ou couleur chair.

#### **COLLÈGE ET SECONDE:**

##### **LA TENUE « GRAND UNIFORME »**

Cette tenue « Grand uniforme » est définie ainsi :

#### Pour les garçons :

pantalon, ceinture, chemise, cravate, veste, blason de division épinglé au revers de la veste, chaussures de ville.

#### Pour les filles :

jupe, chemisier, twilly, veste, blason de division épinglé au revers de la veste, collant bleu marine ou chair, chaussures de ville (type ballerines ou derbies).

### III. Les instances éducatives

#### Les conseils

##### Conseil de Classe

###### COLLÈGE ET LYCÉE

Il se compose du Chef d'établissement et du Directeur, du Préfet et des Professeurs de la classe. Les parents et élèves délégués peuvent y être invités, à la discrétion du Chef d'établissement.

Il est convoqué une fois par trimestre.

###### ÉCOLE

Il se compose du Chef d'établissement et /ou du Responsable d'Implantation, de l'Enseignant et se réunit une fois par trimestre.

##### Conseil d'Éducation

Convoqué et présidé par le Directeur, le Responsable d'Implantation pour l'École, le Conseil d'éducation est une instance qui statue sur une situation de manquements concernant le travail ou le comportement d'un élève.

Il se compose du Directeur et du Préfet, du Responsable d'Implantation pour l'École, si nécessaire des Professeurs de la classe, et entend l'élève impliqué. Il vise à faire prendre conscience à un élève et à ses parents d'une situation préoccupante, trouve des solutions éducatives, fixe des objectifs à atteindre, et est habilité à prendre les sanctions appropriées, y compris une exclusion temporaire.

##### Conseil de discipline

Des problèmes graves de discipline générale peuvent conduire à la convocation d'un Conseil de discipline restreint. Cette instance est présidée par le Chef d'établissement qui peut en donner délégation à l'un de ses adjoints; sa composition dépend de l'objet de la convocation, c'est le Chef d'établissement qui en décide.

#### Les mesures

Il est toujours regrettable qu'un élève déclare avoir compris ce qu'on attend de lui au moment

où est prononcée la sanction la plus grave à savoir, l'exclusion définitive de l'établissement. Il est alors trop tard. Pour éviter d'en arriver à cette mesure extrême, les autres sanctions ont pour but d'avertir, c'est-à-dire d'inviter au changement de comportement ou d'attitude face au travail.

##### Devoir supplémentaire

Les professeurs et les cadres éducatifs peuvent donner un devoir supplémentaire pour un manque de travail ou une infraction au règlement.

##### Remontrance

Pour le Collège. Il est inscrit dans le Carnet de Bord.

##### Manquement

Il est inscrit sur l'Ecolien, sur le carnet de bord ou le carnet de liaison.

Un élève peut être convoqué en retenue pour différents motifs; sa durée dépend de la nature des faits qui l'ont provoquée. Les retenues se déroulent le mercredi après-midi ou le samedi et ne sont pas déplaçables à la convenance des familles.

##### Travail d'intérêt général

Nettoyage des cours, du self, des salles de classes, etc.

##### Consigne

Une accumulation de retenues, de remarques sur le travail, sur la discipline, entraîne une sanction. Toute absence non justifiée à une retenue entraîne une sanction.

##### Mise en garde et Avertissement

C'est une sanction grave qui peut porter sur le travail ou sur le comportement. Ils sont mentionnés sur le bulletin trimestriel.

##### Exclusion

Un trop grand nombre de devoirs supplémentaires, de retenues, de manquements, d'avertissements peuvent conduire à une exclusion temporaire ou définitive décidée par le Chef d'établissement. Il faut ajouter à cette liste toutes les remarques orales faites à l'élève qui sanctionnent les écarts de comportement.

## IV. Pratique et encadrement de l'activité sportive

### Pratique de l'activité sportive

Dans le cadre de cours d'EPS à l'extérieur de l'établissement (stades ou structures sportives de la ville de Paris), seuls les lycéens sont autorisés à faire les déplacements sans accompagnement d'adultes entre Saint-Jean de Passy et le lieu de rendez-vous donné par l'enseignant.

Les 3<sup>e</sup> externes ou déjeunant exceptionnellement à l'extérieur sont autorisés à rejoindre seuls les installations sportives extérieures pour les cours de 14h.

Les élèves dont les cours d'EPS se déroulent sur des installations sportives extérieures à Saint-Jean ne sont pas autorisés à rentrer chez eux, à l'exception des 3<sup>e</sup> et des Lycéens, et doivent rejoindre l'établissement immédiatement après leur cours.

#### Inaptitude totale d'E.P.S

Pour une dispense à l'année, un certificat médical rédigé par un médecin du sport sera exigé par le professeur d'E.P.S.

#### Inaptitude occasionnelle

- jusqu'à une semaine : un mot des parents sur l'Ecolien, le carnet de bord ou de liaison à présenter au professeur d'E.P.S.
- au-delà d'une semaine : un certificat médical du médecin traitant est obligatoire.

Dans tous les trois cas : l'élève reste sous la responsabilité de l'établissement, il va en étude ou assiste au cours si cela est utile. L'établissement se réserve le droit de demander la confirmation de l'inaptitude (mot des parents ou certificat médical) par le médecin scolaire.

Toute absence à une évaluation, sans certificat médical dans les 24 heures, sera sanctionnée.

### Tenue de l'activité sportive

Une tenue de sport, différente de la tenue de cours, est obligatoire.

#### COLLÈGE ET LYCÉE

Short ou survêtement noir ou bleu marine, chaussures de jogging.

#### ÉCOLE

T-shirt uni bleu, blanc ou noir, short ou survêtement bleu foncé ou noir, baskets, impérativement marqués au nom de l'enfant.

**Rappel** : il est interdit de porter des bijoux et a fortiori pendant le cours de sport.

Les oublis seront sanctionnés. Il est interdit de laisser ses affaires dans l'établissement. L'établissement ne pourra être tenu responsable de la perte de la tenue sportive.

### Règlement de l'Association Sportive

1 – La présence aux entraînements est obligatoire. Toute absence doit être justifiée (certificat médical ou mot des parents pour le cours suivant). Le manque d'assiduité aux séances (plus d'une absence non-justifiée) pourra entraîner l'exclusion de l'enfant.

2 – Le manque d'assiduité aux séances et aux compétitions ainsi qu'un comportement qui nuirait au bon déroulement de l'activité entraîne l'exclusion de l'A.S.

Toute la correspondance entre les familles et l'établissement doit se faire par courrier ou par messages écrits ou électroniques, notamment les autorisations de sortie.

## Consignes de sécurité

Pour répondre aux obligations légales, des exercices d'ALERTE INCENDIE et d'ALERTE MISE À L'ABRI doivent être effectués au cours de l'année scolaire.

Ils impliquent la collaboration de toute la communauté éducative de Saint-Jean et des élèves eux-mêmes. Le principe général de cette procédure est la mise en sécurité des personnes physiques (élèves ou adultes) dans des espaces identifiés, sous la responsabilité d'un encadrement adapté, pour faire face à un risque majeur identifié, a contrario cela signifie que l'accès à l'établissement est totalement proscrit durant ces alertes.

Ces exercices réguliers permettent d'améliorer la sécurité des élèves, de leur inculquer les bons réflexes ainsi qu'à nos équipes d'encadrement et ce, afin de répondre aux différents contextes de gestion de crise.

Merci de bien vouloir lire avec attention les recommandations que vous trouverez ci-dessous.

Le principe qui doit diriger les procédures et le comportement de chacun est le principe de bien commun.

**L'alerte est donnée par un signal sonore diffusé par haut-parleur** (son continu pour une mise à l'abri, son ondulé pour l'incendie)

**Une cellule de crise**, composée de membres de la direction, se met immédiatement en place en lien avec les instances extérieures (Pompiers, Police, Académie, etc.).

**La cellule de crise informera directement les familles de l'évolution de la situation par SMS ou via le site internet [www.saintjeandepassy.fr](http://www.saintjeandepassy.fr) ou par mail.**

**Durant cette phase d'alerte, toute entrée ou sortie de l'établissement est interdite sans être couverte d'un cadre habilité.**

### Les bons réflexes

» **Votre enfant est pris en charge par l'établissement.**

Ne cherchez pas à lui faire quitter l'école, vous mettriez sa sécurité, la vôtre ainsi que celle des autres en danger.

» **N'attendez pas votre enfant devant l'école.**

Rejoignez un bâtiment en dur pour vous mettre à l'abri.

» **Ne téléphonez pas.**

Laissez libres les réseaux téléphoniques afin que l'école puisse communiquer avec les autorités et les services de secours.

» **Lorsque l'établissement vous y invitera**, vous pourrez venir chercher votre enfant, ou votre enfant sera autorisé à sortir, selon les cas.

» **Soyez prudents dans l'interprétation des informations** souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités ou de l'établissement (celles recueillies par de tierces personnes via le téléphone mobile ou les réseaux sociaux).

## Informations administratives

### Organisation générale et chefs de service

---

**M. François Goedert**

*Directeur Administratif et Financier*

**Mme Marie-Sophie Testu**

*Responsable Ressources Humaines*

**Mme Catherine Vercaemer**

*Chef Comptable*

**Mme Catherine Korady**

*Comptabilité des familles*

**M. Stéphane de Molliens**

*Responsables de l'Immobilier et de la Sécurité*

**M. Nicolas Joyeux**

*Responsable Informatique et Multimédia*

**Mme Karine Delamaire**

*Chargée de la communication*

**Mme Diane Adam**

*Chargée des voyages et du développement  
international*

**Mme Laetitia Lasbleiz**

*Chargée des partenariats et de l'événementiel*

**M. Nicolas Robuchon**

*Responsable des Laboratoires*

## Règlement financier

### Contribution familiale de scolarité

La contribution est annualisée et tient compte des périodes de vacances. **Tout trimestre commencé est dû.** Cette contribution participe aux investissements, aux équipements nécessaires ainsi qu'aux dépenses liées au fonctionnement de l'établissement et de son caractère propre.

Les tarifs sont fixés chaque année par une délibération du Conseil d'Administration et ils sont communiqués au Rectorat de Paris.

L'établissement reverse intégralement les cotisations obligatoires appelées par l'Enseignement Catholique.

#### Montant de la Contribution de scolarité

Voir tableau et détail de la contribution par élève page suivante.

#### Éléments complémentaires facturés

- Pour tous les nouveaux élèves de l'école : tablier SJP 26 €
- Pour tous les nouveaux élèves sur l'Implantation d'Auteuil et les nouveaux élèves du CP au CM2 des Implantations Vignes et Raynouard : Pull SJP 26 €
- Pour tous les élèves de 6<sup>e</sup>, et pour tous les nouveaux élèves Collèges – Lycée : Tee-Shirt de Sport SJP 12 €.

#### Réductions et aides financières aux familles nombreuses

Réduction automatiquement appliquée sur la contribution de scolarité (hors cotisation Enseignement Catholique).

Cette réduction est intégralement financée par l'APEL de Saint-Jean de Passy :

- 3 enfants scolarisés à SJP: 15 % de réduction sur la contribution de scolarité (hors frais) pour l'aîné de la fratrie;
- 4 enfants scolarisés à SJP: 15 % de réduction sur la contribution de scolarité (hors frais) pour l'aîné et le cadet de la fratrie;
- 5 enfants scolarisés à SJP: 15 % de réduction sur la contribution de scolarité (hors frais) pour les 3 aînés de la fratrie;
- à partir de 6 enfants et plus scolarisés à SJP: 15 % de réduction sur la contribution de scolarité (hors frais) pour toute la fratrie.

Des réductions exceptionnelles peuvent être accordées aux familles qui en feraient la demande sur la base d'un dossier documenté à télécharger sur le site de Saint-Jean de Passy en début d'année scolaire.

Les dossiers d'aide sont à compléter et à renvoyer avec les pièces demandées, au plus tard le 2 octobre 2023. La Direction étudie collégalement les dossiers dans la plus stricte confidentialité.

#### Frais de dossier et avance sur scolarité

Les frais de dossier, non remboursables (constitution du dossier et examen des candidatures) s'élèvent à 50 € (Primaire – Collèges – Lycée) et à 120 € pour les élèves de Classes Préparatoires 1<sup>re</sup> année (CPGE).

Une avance sur scolarité de 400 € est demandée lors de l'inscription (et 1200 € pour les CPGE). Elle n'est remboursable qu'en cas de force majeure (mutation des parents, etc.).

## CONTRIBUTION DES FAMILLES PAR ÉLÈVE 2023-2024 (montant annuel en €)

| établissement             | Niveau                   | Contribution de scolarité | Frais forfaitaires / élève (1) | Frais forfaitaires / niveau pédagogique (2) | TOTAL      | Voyages de promotion (3) |  |
|---------------------------|--------------------------|---------------------------|--------------------------------|---|------------|--------------------------|--|
| Maternelle                | PS-MS-GS                 | 1 490                     | 75                             | 200   | 1 765      |                          |  |
| Élémentaire               | CP-CE1                   | 1 470                     |                                | 330   | 1 875      |                          |  |
|                           | CE2-CM1-CM2              | 1 470                     |                                | 345   | 1 890      | Lourdes                  |  |
| Collège SJP / Collège NDG | 6 <sup>e</sup> Théotique | 2 920                     |                                | Non encore connus                           |            | 2 995                    |  |
|                           | 6 <sup>e</sup>           | 1 850                     |                                |   | 1 925      | Retraite                 |  |
|                           | 5 <sup>e</sup>           | 1 850                     |                                |   | 1 925      |                          |  |
|                           | 4 <sup>e</sup>           | 1 850                     |                                |   | 1 925      | Rome                     |  |
| Lycée                     | 3 <sup>e</sup>           | 1 850                     |                                | 1 925                                       |            |                          |  |
|                           | 2 <sup>de</sup>          | 2 115                     |                                | 155   | 2 345      | Pèlerinage d'intégration |  |
|                           | 1 <sup>re</sup>          | 2 115                     |                                | 165   | 2 355      |                          |  |
| Classes Prépa.            | 1 <sup>re</sup>          | 2 115                     |                                | 195   | 2 385      | Retraite                 |  |
|                           | 1 <sup>re</sup> année    | 2 635                     |                                | 125   | 2 835      | WE d'intégration (WEI)   |  |
|                           | 2 <sup>e</sup> année     | 2 515                     | 125                            | 2 715                                       | Montligeon |                          |  |

**(1) Frais forfaitaires pour tous les élèves: 75 €**

Ils sont destinés à couvrir: la participation forfaitaire aux frais des services liés à la communication (e-mailing, site Internet, SMS, investissements numériques, ...); une participation aux cotisations sociales patronales des enseignants demeurant à la charge de l'établissement notamment la prévoyance (Loi Censi janvier 2005).

**(2) Frais forfaitaires par niveau pédagogique**

**Maternelles:** fournitures scolaires, fichiers pédagogiques, forfait périscolaire.

**École Primaire:** cours d'Anglais, fournitures scolaires, fichiers pédagogiques, agenda scolaire, forfait périscolaire, et concours Kangourou (CE2-CM1-CM2).

**Collèges:** carnet de bord, manuels et fichiers scolaires, abonnement KWYK, concours Kangourou, cotisations UNSS.

**Lycée/CPGE:** frais d'examens et organisation des oraux.

**(3) Les tarifs des voyages et pèlerinages** seront connus en septembre 2023 et facturés.

## CONTRIBUTION FACTURÉE PAR FAMILLE

|                                     |          |
|-------------------------------------|----------|
| Cotisation APEL et URAPEL (4)       | 54,20 €  |
| Assurance D-I-C Contrat Groupe (5)  | 85 €     |
| Contribution Volontaire Travaux (6) | 150 €    |
| TOTAL                               | 289,20 € |

**(4) Cotisation APEL / URAPEL**

Cotisation APEL: 35 € par famille pour la Solidarité des familles de Saint-Jean de Passy

Cotisation URAPEL: 19,20 € par famille reversée à l'APEL Paris

Si vous ne souhaitez pas adhérer, merci de nous faire parvenir votre refus par tout moyen écrit avant le 15 octobre 2023 au Service Comptabilité.

**(5) Cotisation Assurance décès – invalidité – perte de revenus, par famille (D-I-C)**

Le contrat-groupe d'assurance souscrit par Saint-Jean de Passy auprès de la compagnie AS écoles concerne les frais de scolarité et les frais de demi-pension. Il couvre en cas de décès, d'invalidité ou perte de revenus (suite à perte d'emploi, dépôt de bilan, simple baisse de revenus pour les professions libérales, invalidité ou décès de l'un des répondants financiers) les frais pendant 2 ans ou 3\* ans (\*dans certains cas).

La souscription à cette assurance est de 85 € par famille et par an, quel que soit le nombre d'enfants scolarisés à Saint-Jean de Passy. Elle sera facturée annuellement à toutes les familles.

Une notice explicative complémentaire est disponible sur le site internet de Saint-Jean.

Si vous ne souhaitez pas souscrire, merci de faire parvenir impérativement votre refus par tout moyen écrit avant le 15 octobre 2023 au service Comptabilité.

**(6) Contribution volontaire travaux**

Votre participation aux travaux permet d'assurer l'entretien, la rénovation et la mise aux normes des bâtiments dans lesquels votre enfant est scolarisé.

Si vous ne souhaitez pas participer, merci de faire parvenir votre refus par tout moyen écrit au Service Comptabilité avant le 15 octobre 2023.

## Restauration

Les frais de restauration servent à couvrir : les denrées, les frais de personnel de cuisine et de services, la surveillance entre 11h45 et 14h sur tous les sites, les fluides, l'entretien des cuisines et des salles de restauration, la maintenance des équipements, les frais liés aux obligations de contrôle des règles H.A.C.C.P. (hygiène et sécurité).

Lors de l'inscription de votre enfant, vous avez choisi des jours de restauration. Vous pouvez, à la rentrée, modifier vos choix, **au plus tard le jeudi 7 septembre 2023. À noter que les jours de cantine ne sont pas interchangeables.**

Les modifications éventuelles de début d'année se font à votre initiative obligatoirement en ligne sur votre compte Ecole Directe.

| PRÉPA                 | 1 déj. | 2 déj. | 3 déj.  | 4 déj.  | 5 déj.  | 3 dîners | 4 dîners | 5 dîners | Repas occasionnels |                                       |                           |
|-----------------------|--------|--------|---------|---------|---------|----------|----------|----------|--------------------|---------------------------------------|---------------------------|
|                       |        |        |         |         |         |          |          |          |                    | 1 <sup>er</sup> /2 <sup>e</sup> trim. | 3 <sup>e</sup> Trim. HEC2 |
| 2 <sup>e</sup> année  | 280 €  | 540 €  | 765 €   | 965 €   | 1 135 € | 765 €    | 965 €    | 1 135 €  | 11,80 €/Repas      | Déjeuner au choix à 9 €               |                           |
| 1 <sup>re</sup> année | 385 €  | 735 €  | 1 045 € | 1 310 € | 1 545 € | 1 045 €  | 1 310 €  | 1 545 €  |                    | Dîner au forfait à 150 €              |                           |

| LYCÉE     | 1 déj. | 2 déj. | 3 déj. | 4 déj.  | 5 déj.  | Repas occasionnels |  |
|-----------|--------|--------|--------|---------|---------|--------------------|--|
| Terminale | 365 €  | 695 €  | 985 €  | 1 240 € | 1 460 € | 11,80 €/Repas      |  |
| Première  | 365 €  | 695 €  | 985 €  | 1 240 € | 1 460 € |                    |  |
| Seconde   | 365 €  | 695 €  | 985 €  | 1 240 € | 1 460 € |                    |  |

| COLLÈGES NDG & SJP              |  | 1 déj. | 2 déj. | 3 déj.  | 4 déj.  | 5 déj.  | Repas occasionnels |  |
|---------------------------------|--|--------|--------|---------|---------|---------|--------------------|--|
| 5 <sup>e</sup> - 3 <sup>e</sup> |  | 375 €  | 715 €  | 1 020 € | 1 280 € | 1 505 € | 11,80 €/Repas      |  |
| 6 <sup>e</sup> - 4 <sup>e</sup> |  | 365 €  | 695 €  | 985 €   | 1 240 € | 1 460 € |                    |  |

| ÉCOLE                  | 1 déj. | 2 déj. | 3 déj. | 4 déj.  | 5 déj.                         | Repas occasionnels |  |
|------------------------|--------|--------|--------|---------|--------------------------------|--------------------|--|
| Primaire et maternelle | 325 €  | 610 €  | 865 €  | 1 065 € | 1 230 €<br>pour Cercle sportif | 9,80 €/Repas       |  |

Ce tarif annuel correspond à des jours fixes. **L'engagement se fait sur l'année scolaire.** Des modifications peuvent intervenir aux vacances de Noël et/ou vacances de Pâques. Les demandes doivent être formulées par écrit à la Surveillance Générale ([surveillance.generale@saintjeandepassy.fr](mailto:surveillance.generale@saintjeandepassy.fr)) avant le départ en vacances.

Un forfait de 10 € sera demandé pour les changements administratifs et l'édition d'un nouveau badge. Aucun changement en dehors de ces périodes ne sera accepté.

Les tarifs annuels de restauration tiennent compte de l'absence des élèves lors des sorties et/ou des voyages scolaires prévus. L'établissement ne fournira pas de pique-nique aux élèves des Collèges et Lycée demi-pensionnaires les jours de sorties. Chaque collégien et lycéen devra prévoir son panier-repas.

**Les jours non utilisés ne sont pas remboursés (sauf absence pour maladie de plus de 10 jours justifiée par un certificat médical). Cette règle s'applique également pour les absences d'élèves lors des voyages non obligatoires proposés par l'établissement.**

Nous vous rappelons qu'il n'y a pas de restauration le mercredi midi sauf pour les élèves de Classes Préparatoires, pour certains élèves du Lycée qui auraient des cours programmés le mercredi après-midi dans leur emploi du temps et les élèves inscrits aux activités sportives de l'après-midi.

### Repas occasionnels

Vous avez possibilité d'acheter un ou plusieurs repas à l'unité via votre espace personnel sur Ecole Directe (règlement en ligne sécurisé).

## Photographie scolaire

Les photos d'identité sont réalisées en début d'année par un portraitiste scolaire.

Un forfait de 16€ est intégré à la facture annuelle.

Il comprend la réalisation des photos d'identité, de la photo du groupe classe et du badge scolaire. Seule la photo du groupe classe peut être remboursée (6€) si elle est retournée.

## Études et garderies à l'École

Les inscriptions doivent être confirmées sur le document distribué aux enfants le jour de rentrée.

Ces tarifs sont facturés en début d'année ; ils correspondent à des jours fixes.

**Les jours non utilisés ne sont pas remboursés.**

**L'engagement se fait sur l'année scolaire.**

Des modifications peuvent intervenir avant chaque période de vacances. Les demandes doivent être formulées par écrit à la Responsable d'Implantation.

Aucun changement en dehors de ces périodes ne sera accepté.

| Tarif annuel 2023-2024    |                                | 1 jour/<br>sem. | 2 jours/<br>sem. | 3 jours/<br>sem. | 4 jours/<br>sem. | Une<br>séance |
|---------------------------|--------------------------------|-----------------|------------------|------------------|------------------|---------------|
| Primaire et<br>maternelle | Étude / Garderie jusqu'à 17h30 | 250 €           | 430 €            | 575 €            | 760 €            | 15 €          |
|                           | Étude / Garderie jusqu'à 18h   | 365 €           | 630 €            | 845 €            | 1050 €           | 22 €          |

## Études aux Collèges et Lycée

### Au Collège SJP pour les élèves de 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>

Des études encadrées seront proposées à la rentrée : 2 périodes (Septembre à Décembre / Janvier à Juin), 1 à 3 soirs / semaine (Lundi-Mardi-Jeudi de 16h30 à 18h ou de 17h30 à 19h selon les emplois du temps des collégiens). Les inscriptions se feront par période à la rentrée.

| COLLÈGE SJP 6 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> | 1 soir | 2 soirs | 3 soirs |
|--|--------|---------|---------|
| Période 1                                    | 165 €  | 275 €   | 350 €   |
| Période 2                                    | 260 €  | 440 €   | 560 €   |

### Au Collège SJP pour les élèves de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>

Des études surveillées (maintien du silence) seront proposées à la rentrée : 2 périodes (Septembre à Décembre / Janvier à Juin), 1 à 4 soirs / semaine (Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi), de 17h15 à 18h45. Les inscriptions se feront par période à la rentrée.

| COLLÈGE SJP 4 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> | 1 soir | 2 soirs | 3 soirs | 4 soirs |
|--|--------|---------|---------|---------|
| Période 1                                    | 75 €   | 125 €   | 155 €   | 185 €   |
| Période 2                                    | 120 €  | 200 €   | 250 €   | 300 €   |

### Au Collège NDG pour les élèves de 6<sup>e</sup> à 3<sup>e</sup>

Des études surveillées (maintien du silence) seront proposées à la rentrée : 2 périodes (Septembre à Décembre / Janvier à Juin), 1 à 4 soirs / semaine (Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi), de 16h et/ou 17h jusqu'à 18h selon les emplois du temps des collégiens. Les inscriptions se feront par période à la rentrée.

| COLLÈGE NDG 6 <sup>e</sup> à 3 <sup>e</sup> | 1 soir | 2 soirs | 3 soirs | 4 soirs |
|---|--------|---------|---------|---------|
| Période 1                                   | 75 €   | 125 €   | 155 €   | 185 €   |
| Période 2                                   | 120 €  | 200 €   | 250 €   | 300 €   |

Une étude encadrée est également proposée au collège NDG : l'organisme PARKOURS, partenaire de SJP, organise des études encadrées dans les locaux de l'établissement. Une présentation sera faite en début d'année. (Informations et renseignements : parkours.fr)

### Au Lycée, pour les élèves de 2<sup>de</sup>

Une étude surveillée sera proposée à la rentrée : 2 périodes (Septembre à Décembre / Janvier à Juin), 4 soirs obligatoires /semaine (Lundi-Mardi\*-Jeudi-Vendredi), de 17h30 à 19h30. Les inscriptions se feront par période à la rentrée.

\*Les horaires du Mardi seront adaptés en fonction de la fin des Devoirs sur Table (16h30-18h30 lorsque les DT se termineront à 15h ou 16h)

| LYCÉE 2 <sup>de</sup> | 4 soirs obligatoires /semaine |
|-----------------------|-------------------------------|
| Période 1             | 295 €                         |
| Période 2             | 385 €                         |

### Au Lycée, pour les élèves de 1<sup>re</sup> et T<sup>le</sup> : « Saint-Jean du Soir »

Études avec encadrement renforcé, type « internat /externé » : 3 périodes (Septembre à Décembre / Janvier à Avril / Mai à Juin), inscriptions pour 3 ou 4 soirs /semaine (Lundi, Mardi, Jeudi ou Vendredi), de la fin des cours à 21h. Les dîners sont inclus dans le tarif. Les inscriptions se feront par période à la rentrée.

| LYCÉE 1 <sup>re</sup> et T <sup>le</sup> | 3 soirs /semaine | 4 soirs /semaine |
|--|------------------|------------------|
| Période 1                                | 665 €            | 880 €            |
| Période 2                                | 650 €            | 870 €            |
| Période 3                                | 280 €            | 365 €            |

## Conditions de paiement

### Calendrier des échéances

La facture annuelle des frais de scolarité et de demi-pension sera accessible sur le portail École Directe avec les identifiants Famille au 30 septembre 2023.

| Règlement   | Annuel | Semestriel<br>(uniquement chèques) | Mensuel                  |
|-------------|--------|------------------------------------|--------------------------|
| Échéances   | sept.  | sept. / janv.                      | de sept. à mai           |
| Prélèvement | 100%   | —                                  | 9 prélèvements égaux (*) |
| Chèque      | 100%   | 50% / 50%                          | —                        |

(\*) 7 prélèvements pour tous les élèves des Classes Préparatoires de septembre à mars.

**Pour mémoire, tout trimestre commencé est dû.**

**Les demandes de modifications du mode de règlement sont à faire par écrit avant le 10 septembre 2023 auprès du Service Comptabilité – Mme Korady.**

**Les frais de rejets de prélèvements qui nous sont appliqués seront automatiquement facturés. Ils s'élèvent à hauteur de 20 €.**

## Pôle santé

Sous l'autorité du Chef d'établissement, le Pôle Santé est constitué de deux infirmières et de trois psychologues. Il fait partie de toute l'équipe éducative de Saint-Jean de Passy, avec laquelle il collabore pleinement. Le Pôle Santé est au service de toute la communauté pour accueillir, écouter, soigner, orienter, informer et accompagner.

Les infirmières et les psychologues préservent la confidentialité des situations, et agissent avec discernement en respectant la déontologie de leurs professions.

### Les infirmières

Les infirmières, Madame Blandine Peltier et Madame Charlotte Gautret, assurent une permanence sur le temps scolaire pour veiller au bien-être et aux besoins de toute la communauté. Le relationnel occupe une place importante dans leur mission professionnelle : écouter pour comprendre les situations. Bien entendu, elles agissent en étroite collaboration avec les psychologues scolaires vers qui elles orientent les élèves lorsque la situation l'exige. Elles coordonnent également, sous la responsabilité du Chef d'établissement, l'ensemble des interventions sur l'éducation affective, relationnelle et sexuelle, proposées à Saint-Jean.

Contact : [infirmierie@saintjeandepassy.fr](mailto:infirmierie@saintjeandepassy.fr)

### Les psychologues

Les psychologues participent au dépistage et à la prévention des formes de souffrance personnelle ou d'inadaptation scolaire en lien avec les professionnels extérieurs impliqués dans le suivi de l'enfant (psychiatre, ergothérapeute, etc.), à la demande des parents, des professeurs, des cadres éducatifs, des infirmières et des élèves qui le souhaitent. Elles travaillent en lien étroit avec l'équipe éducative et de Direction qu'elles informent régulièrement dans le cadre de la confiden-

tialité requise.

Elles sont susceptibles de proposer des rendez-vous aux élèves durant leur temps de présence à l'école au collège ou au lycée en étroite collaboration avec les Préfets ou les Responsables d'Implantation qui connaissent les nécessités scolaires.

Elles ne font pas de suivi psychothérapeutique, mais elles accompagnent les élèves sur un temps limité poursuivant plusieurs objectifs selon les difficultés identifiées :

- troubles des apprentissages,
- difficulté relationnelle,
- gestion du stress et troubles anxieux.

Pour remplir ces missions, elles associent les familles des élèves concernés dans le respect du secret professionnel et du contrat de confiance qui existe entre l'enfant et la psychologue.

Elles assurent :

- l'organisation des réunions (PPS/GEVA-Sco/PAI/PAP),
- les demandes d'aménagement pour le diplôme national du Brevet (DNB) et le baccalauréat.

Point de contact privilégié sur ce sujet, les psychologues peuvent venir en classe, toujours en lien avec les responsables scolaires, pour observer le comportement ainsi que le rapport spécifique que l'élève peut entretenir avec les apprentissages.

Par la suite, en fonction des problématiques identifiées (troubles des apprentissages, maladies chroniques, handicap physique, etc.) et en coordination avec l'équipe, elles peuvent orienter les familles vers les professionnels adaptés avec qui elles restent en lien afin que les préconisations spécifiques pour l'enfant puissent être appliquées dans l'établissement scolaire.

Elles coordonnent l'action des AESH auprès des élèves qui bénéficient de cet accompagnement

personnalisé. Elles assurent le contact avec les partenaires extérieurs, notamment dans la transcription des bilans psychologiques et paramédicaux (ergothérapeute, psychomotricité, etc.) et dans l'élaboration avec les équipes éducatives des stratégies d'accompagnement et de suivi.

**Madame Marie CHALIGNÉ** exerce son activité en primaire pour les trois Implantations. Elle est présente le lundi, mardi et vendredi.

Contact : [m.chaligne@saintjeandepassy.fr](mailto:m.chaligne@saintjeandepassy.fr)

**Madame Marguerite de BROIN** exerce son activité au Collège Saint-Jean, au Lycée et auprès des Classes Préparatoires.

Elle est présente le mardi et jeudi.

Contact : [m.debroin@saintjeandepassy.fr](mailto:m.debroin@saintjeandepassy.fr)

**Madame Laure de BEAUGRENIER** exerce son activité au collège Notre-Dame de Grâce.

Elle est présente le lundi, mardi, jeudi et vendredi (un vendredi sur deux).

[l.debeaugrenier@saintjeandepassy.fr](mailto:l.debeaugrenier@saintjeandepassy.fr)

## La Méthode de la Préoccupation Partagée

Après avoir formé nos éducateurs à la Méthode de la Préoccupation Partagée (\*), nous mettons met en place dans l'établissement, à partir de la rentrée, une équipe de professionnels dont le rôle est de veiller au bien-être des élèves.

Cette méthode permet de traiter efficacement les situations de tension par une prise

en charge globale de tous les protagonistes. Dans ce cadre, les élèves peuvent être amenés à être rencontrés en entretien individuel par un adulte de l'établissement.

Nous vous présenterons plus précisément ce dispositif au cours des réunions de parents de la rentrée.

(\*) La Méthode de la Préoccupation Partagée, version française : MPPfr, est une libre adaptation de la méthode créée par Anatol Pikas ([www.preoccupationpartagee.org](http://www.preoccupationpartagee.org))

## Vie internationale

À Saint-Jean de Passy, le **parcours bilangue dès la 6<sup>e</sup>** offre un double apprentissage qui permet à des élèves d'apprendre l'allemand et l'anglais en parallèle durant 7 années.

Même si les renforcements horaires ou la conversation en petit groupe avec un locuteur natif sont très importants, et Saint-Jean le fait déjà, tout cela ne saurait remplacer l'immersion d'un élève dans l'univers linguistique de la langue d'apprentissage. Il s'agit bien d'immersion et non de séjour culturel en groupe.

À l'issue de plusieurs éditions réussies, **nous poursuivons ainsi notre partenariat avec la Société « Inspired Gateways »** pour permettre à des élèves de 3<sup>e</sup> ou de 2<sup>de</sup> de partir aux États-Unis durant un mois. Profitant des 15 jours de vacances scolaires de printemps, l'établissement autorise les élèves à s'absenter 15 jours durant les cours pour obtenir 4 semaines cumulées. Les élèves sont accueillis dans des familles et sont scolarisés. Le discernement qui préside au choix des élèves se fait sur des critères scolaires par Saint-Jean et des critères familiaux par la Société « Inspired Gateways ».

Au-delà de ce partenariat, d'autres solutions existent pour favoriser l'immersion des élèves : la mise en place des échanges avec la Louisiane aux États-Unis, avec la Klosterschule vom Heiligen Grab à Baden-Baden et, depuis peu, avec le Collège Santa Teresa-Ganduxer à Barcelone et l'établissement Mariste San José del Parque à Madrid. Afin d'élargir les propositions d'approfondissement de l'anglais, Saint-Jean de Passy a conclu deux partenariats : l'un avec le Dual Diploma Academica, l'autre avec le British Council.

### Dual Diploma Academica

Le Dual Diploma permet à nos élèves de suivre un double cursus diplômant dès l'entrée en troisième ou en seconde. Le but est d'obtenir le High School Diploma américain en parallèle du Baccalauréat français.

Les élèves étudient en présentiel à Saint-Jean de Passy et en distanciel dans une High School américaine du réseau Academica basé en Floride. À l'issue de leur terminale, les élèves de Saint-Jean de Passy décrochent deux diplômes distincts, homologués par leurs instances respectives, le ministère de l'Éducation française et le Département d'Éducation de l'État de tutelle aux États-Unis. Renseignements et inscriptions pour la prochaine session dans le courant du premier semestre.

### British Council

Le British Council propose dans nos locaux des cours pour les enfants de 5 à 17 ans le mercredi et le samedi. Découverte, approfondissement, chaque cours est organisé par le British Council selon le niveau de l'élève (renseignements et inscriptions : [www.britishcouncil.fr](http://www.britishcouncil.fr)).

### Cambridge English Qualification

L'attention portée à l'apprentissage des langues à Saint-Jean de Passy se concrétise également par la préparation pendant l'année à l'examen du IELTS, diplôme valorisant et reconnu au plan international, proposé à nos élèves de Terminale.

Pour toute demande de renseignement, contacter Madame Diane Adam :

[d.adam@saintjeandepassy.fr](mailto:d.adam@saintjeandepassy.fr)

### Rencontres de l'International

Nous organisons une matinée de présentation de nos partenaires pour les cours de langue en France et les immersions à l'étranger.

- [Rencontres de l'International](#)

3 février 2024





# ÉCOLE

## Équipe éducative

**Mme Nathalie Doucet Ferrant**

*Chef d'établissement École*

**Mme Florence Trancart Delaporte**

*Adjointe au Chef d'établissement École*  
[f.trancartdelaporte@saintjeandepassy.fr](mailto:f.trancartdelaporte@saintjeandepassy.fr)

**Mme Anne-Laure Prémont**

*Responsable Implantation*  
*Raynouard*  
[a.premont@saintjeandepassy.fr](mailto:a.premont@saintjeandepassy.fr)

**Mme Caroline de Chargères**

*Responsable Implantation*  
*Vignes*  
[c.dechargeres@saintjeandepassy.fr](mailto:c.dechargeres@saintjeandepassy.fr)

**Mme Audrey Simonnet**

*Responsable Implantation*  
*Auteuil*  
[a.simonnet@saintjeandepassy.fr](mailto:a.simonnet@saintjeandepassy.fr)

## Rentrée

### Rentrée des élèves

Rentrée pour tous les écoliers, échelonnée en maternelle et en CP sur les journées du lundi 4 septembre et mardi 5 septembre 2023, afin d'accueillir les élèves dans les meilleures conditions.

Voir le document [Horaires de la rentrée sur le site de Saint-Jean](#).

### Réunions de parents

Toutes les réunions de parents ont lieu au 72 rue Raynouard en salle Saint Jean-Paul II. Elles concernent les parents des trois Implantations (Auteuil, Raynouard et Vignes).

Maternelles : lundi 11 septembre à 17h30

CP : mardi 12 septembre à 17h30

CE1 : jeudi 14 septembre à 17h30

CE2 : lundi 18 septembre à 17h30

CM1 : mardi 19 septembre à 17h30

CM2 : jeudi 21 septembre à 17h30, suivie de la présentation de la 6<sup>e</sup> par le Chef d'établissement et les Directeurs des Études des deux Collèges.

### Rencontres parents-enseignants

Les réunions de rencontre parents-enseignants pour les élèves du Primaire s'organisent par Ecole Directe. À partir du mercredi 26 septembre, connectez-vous à la plateforme avec votre identifiant parent (voir page 59) et prenez rendez-vous dans la rubrique « Rencontre parents-professeurs ».

Mercredi 27 septembre 8h30-12h

Jeudi 28 septembre 17h-19h

### Photos individuelles et photos de classe

Pour les deux photos, les élèves de CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 doivent porter la tenue de Saint Jean (pull Saint Jean, chemise ou chemisier blanc, jupe ou pantalon bleu marine) ; les maternelles portent leur tablier avec chemise ou chemisier blanc, et bas bleu marine.

Les dates seront transmises à la rentrée.

## Année

### Horaires des classes

Jours travaillés : lundi, mardi, jeudi, vendredi.

#### Cours :

- Matin : 8h25 - 11h45
- Après-midi : 13h25 - 16h30

### Journées pédagogiques

Vendredi 22 décembre 2023.

Jeudi 18 janvier 2024

**Pas de classe ni de garderie pour ces journées.**

## Étude et garderie

Une étude et une garderie sont organisées sur les trois Implantations. Ce sont des services rendus aux familles. L'étude n'est en aucun cas un petit cours. Le contrôle des devoirs et leçons reste à la charge des parents.

L'étude et la garderie débutent le **jeudi 7 septembre** en fonction du nombre d'enfants inscrits et selon l'horaire suivant :

- 16h30 – 16h40 : récréation (prévoir un goûter)
- 16h40 – 17h30 : étude et garderie.
- 17h30 – 18h : garderie tardive.

NB: l'étude et la garderie **ne sont pas assurées les jours de départ en congés scolaires**: Toussaint, vacances d'hiver, de printemps et d'été.

**Merci de respecter les horaires de sortie.**

**Inscriptions à l'étude et à la garderie** *via* la circulaire qui sera remise le jour de la rentrée.

Tarifs : se référer au règlement financier 2023-2024 ([voir page 19](#) de ce livret) .

## Activités extra-scolaires

Les activités extra-scolaires proposées aux élèves de l'école sont prises en charge par l'association « Apprends et rêve ».

[contact@apprends-et-reve.fr](mailto:contact@apprends-et-reve.fr)

Les inscriptions se font en ligne via le site :

[app.apprends-et-reve.fr](http://app.apprends-et-reve.fr)

CODE : 20SJP23

## Activités sportives

L'Association Sportive de Saint-Jean de Passy propose un bon nombre d'activités sportives. Retrouvez toutes les informations [en page 52](#) de ce livret et sur le site de Saint-Jean.

# Pastorale

## Équipe de la Pastorale

M. l'abbé Stéphane de Spéville, Aumônier des implantations Vignes & Raynouard (PS/CM2)

M. l'abbé Paul de Habsbourg, Aumônier à Auteuil  
Mme Laure Leger-Gaffinel, Responsable de la pastorale

Mme Estelle Viens, chargée de la pastorale (éveil à la foi) en maternelle, CP et CE1

Mme Florence de Sevin, chargée de la pastorale CE2, CM1 et CM2

## Programme de l'année

- CP Vignes, Raynouard et Auteuil : catéchèse inspirée de la méthode Montessori.
- CE1 : parcours d'éveil à la foi *À la rencontre des chrétiens* et introduction à la messe.
- CE2 : préparation à la Première Confession et à la Première Communion.
- CM1 : parcours de catéchisme *Catéchisme pour tous les âges - Pour toi qui suis-je ?*
- CM2 : parcours de catéchisme *Catéchisme pour tous les âges - Confiance, Il t'appelle.*
- Parcours d'Avent et de Carême (objectif Noël et objectif Pâques, du CE2 au CM2).

## Sacrements proposés

- Accompagnement des élèves qui demandent le baptême et la Première communion.
- Réconciliation (régulièrement)

## Activités caritatives

Un certain nombre d'activités caritatives sont proposées aux classes plus spécifiquement pendant le temps de l'Avent et du Carême.

## Calendrier

### Pour toutes les Implantations de l'École

- **Bénédictio des cartables**

Auteuil : 12 septembre  
Raynouard : 14 septembre  
Vignes : 15 septembre

- **Messe de rentrée (CE2 – CM2)**

vendredi 8 septembre

- **Messe des Scouts**

vendredi 13 octobre

- **Semaine solidaire paralympique**

du 18 au 22 mars

- **Journée sans cartable**

vendredi 5 avril

### Pour les élèves de CE2 et leurs parents

#### Préparation de la Première Communion :

- **Réunions des parents**

une date en octobre

- **Première Confession à Saint-Jean de Passy**

En novembre (sur le temps scolaire)

- **Une récollection parents/enfants**

Un samedi ou dimanche de janvier pour chaque paroisse : Notre-Dame de Grâce de Passy, Notre-Dame d'Auteuil

- **Retraites de Première communion**

Auteuil : 2 mai  
Vignes : 23 mai  
Raynouard : 23 mai

- **Premières Communions, en paroisse**

Auteuil : 4 mai  
Vignes : 25 mai  
Raynouard : 25 mai

- **Pèlerinage à la Médaille Miraculeuse – CM1**

date à préciser ultérieurement

## Proposition pour les parents

Comme le rappelle le Concile Vatican II, les parents sont les premiers et principaux éducateurs de leurs enfants (Gravissimum Educationis, 3). Notre école s'inscrit résolument dans cette vision.

Comme école catholique, elle met en place une catéchèse obligatoire pour tous les élèves, dans chaque niveau et des propositions de foi qui visent à faire grandir les enfants selon les vertus théologiques de la foi, de l'espérance et de la charité. Cette éducation dans la foi ne remplace pas le rôle primordial des parents dans l'éducation de leurs enfants. Pour vous soutenir dans votre vie spirituelle, nous vous invitons à vous renseigner sur les propositions qui vous sont faites dans vos paroisses. Au niveau de l'école, ceux qui le souhaitent peuvent aussi se joindre à l'un de ces deux groupes:

- Prière des Mères de famille tous les premiers vendredis du mois à 8h30.
- Groupe des Pères de famille, contact Abbé Paul de Quatrebarbes.



# COLLÈGE NOTRE-DAME DE GRÂCE

## Équipe éducative

### Direction

Mme Alexandrine Lionet  
*Chef d'établissement*

### Direction

Mme Gwénaële de Saint-Aubin  
*Directrice*  
[g.desaintaubin@saintjeandepassy.fr](mailto:g.desaintaubin@saintjeandepassy.fr)

### Préfecture 6<sup>e</sup>

Mme Carole Charpentier  
*Préfet des 6<sup>es</sup>*  
[c.charpentier@saintjeandepassy.fr](mailto:c.charpentier@saintjeandepassy.fr)

### Préfecture 5<sup>e</sup>

Mme Marthe Duranson  
*Préfet des 5<sup>es</sup>*  
[m.duranson@saintjeandepassy.fr](mailto:m.duranson@saintjeandepassy.fr)

### Préfecture 4<sup>e</sup> - 3<sup>e</sup>

Mme Hélène Martin-Taranger  
*Préfet des 4<sup>es</sup> et des 3<sup>es</sup>*  
[h.martin-taranger@saintjeandepassy.fr](mailto:h.martin-taranger@saintjeandepassy.fr)

M. Jean-Sébastien Le Nalio  
*Surveillant  
d'Implantation*  
[js.lenalio@saintjeandepassy.fr](mailto:js.lenalio@saintjeandepassy.fr)

### Classe Théotique

Mme Véronique Fabre  
*Responsable de la classe Théotique*  
[v.fabre@saintjeandepassy.fr](mailto:v.fabre@saintjeandepassy.fr)

## Rentrée

### Rentrée des élèves

Pour les élèves de 6<sup>e</sup> : rendez-vous à 8h30 le lundi 4 septembre 2023 au 72 rue Raynouard. Les élèves sont attendus sans leurs parents. Fin à midi. Venir en uniforme du quotidien (pull).

#### Division 6<sup>e</sup> NDG

lundi 4 septembre 8h30/16h

#### Division 5<sup>e</sup> NDG

mardi 5 septembre 8h30/16h

#### Division 4<sup>e</sup> NDG

mardi 5 septembre 9h30/16h

#### Division 3<sup>e</sup> NDG

mardi 5 septembre 15h/17h

### Réunions de parents

#### Division 6<sup>e</sup> NDG

mardi 19 septembre à 19h en salle St Jean-Paul II

#### Division 5<sup>e</sup> NDG

mercredi 21 septembre à 19h en salle St Jean-Paul II

#### Division 4<sup>e</sup> NDG

jeudi 14 septembre à 19h en salle St Jean-Paul II

#### Division 3<sup>e</sup> NDG

lundi 11 septembre à 19h en salle St Jean-Paul II

### Photos individuelles et photos de classe

Pour les deux photos, les élèves doivent être en tenue « Grand Uniforme » (cf. Règlement intérieur p.12 et suivantes de ce livret).

## Année

### Horaires des classes

#### Cours :

- **Matin:** 8h25- 12h25
- **Après-midi:** 14h – 15h50 ou 17h05

#### Récréations :

- **Matin:** 10h15-10h35
- **Après-midi:** 15h50-16h10

Pour les élèves du Collège, chacune des vacances scolaires commence le vendredi après les cours à 17h05.

### Rencontres parents-professeurs

Les réunions de rencontre parents-professeurs s'organisent à partir d'École Directe. Une semaine avant la réunion, connectez-vous à la plateforme avec votre identifiant parent (voir page 59) et rendez-vous dans la rubrique « rencontre parents-professeurs » pour vous inscrire directement auprès des enseignants que vous souhaitez rencontrer.

En parallèle, les enseignants peuvent demander à rencontrer individuellement les parents de certains élèves.

\* (Accès par le 72 rue Raynouard 75016 Paris)

**Division 6<sup>e</sup> NDG**

mardi 22 janvier à partir de 17h30

**Division 5<sup>e</sup> NDG**

jeudi 30 novembre à partir de 17h30

**Division 4<sup>e</sup> NDG**

mardi 9 janvier à partir de 17h30

**Division 3<sup>e</sup> NDG**

jeudi 23 novembre à partir de 17h30

**Journée pédagogique**

Jeudi 18 janvier

Pas d'accueil possible des élèves pour cette journée.

**Activités scolaires****Division 6<sup>e</sup> NDG**

- Journée d'intégration

vendredi 8 septembre

**Division 4<sup>e</sup> NDG**

- Pèlerinage à Rome

du jeudi 2 au lundi 6 mai

**Division 3<sup>e</sup> NDG**

- Soirée d'orientation pour les parents

mardi 10 octobre à 19h

- Forum des métiers

samedi 25 novembre

- Sortie à Verdun

vendredi 17 novembre

- Stage en entreprise

du 18 au 22 décembre

**Études**

Nous proposons deux types d'études du soir : les études surveillées, et les études avec l'association Parkours. Les modalités seront précisées par une circulaire donnée aux élèves à la rentrée.

**Activités sportives**

Pour toutes les activités sportives proposées dans le cadre de l'Association Sportive de Saint-Jean, voir page 52 de ce livret.

**La Schola**

Codirigée par M. Vardon, professeur d'éducation musicale, et Mme Fournernet, professeur d'anglais, ce chœur est ouvert aux collégiens de Notre-Dame de Grâce et de Saint-Jean, de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>. Les répétitions ont lieu sur la pause méridienne du jeudi ou du vendredi de 13h à 13h55.

Concert et participations à la vie pastorale de l'établissement exigent donc une régularité et un engagement sur toute l'année.

À partir de la 5<sup>e</sup>, la Schola correspond à l'option chorale : les élèves sont évalués sous forme de contrôle continu.

Une formation musicale, instrumentale ou vocale est un plus, mais n'est pas nécessaire pour intégrer la Schola.

**Activités périscolaires**

Le Collège Notre-Dame de Grâce propose à ses collégiens des activités de 13h à 14h, dans les locaux du collège : échecs, codage (Scratch pour les 6<sup>e</sup>/5<sup>e</sup> et Python pour les 4<sup>e</sup>/3<sup>e</sup>), Théâtre, théâtre en anglais, yoga, dessin, dessin de bandes dessinées.

Toutes les inscriptions aux activités extra scolaires proposées sur la pause méridienne sont gérées par l'association Apprends & Rêve et se font en ligne via le site :

[app.apprends-et-reve.fr](http://app.apprends-et-reve.fr)

CODE : 20ND23G

## Pastorale

### Équipe de la pastorale

M. l'abbé William-Jean de Vandière, Aumônier.  
Mme Laure Legier-Gaffinel, Responsable de la pastorale.

Mme Hélène de Prémare, chargée de la pastorale pour le collège Notre-Dame de Grâce.

### Programme de l'année

#### Division 6<sup>e</sup> NDG

Année sur le thème de : la prière, le Notre Père, la figure de la Vierge Marie, les sacrements et un enseignement biblique.

#### Division 5<sup>e</sup> NDG

Évangile selon saint Jean.

#### Division 4<sup>e</sup>

Préparation de la profession de foi à Rome – le Credo – et un enseignement biblique.

#### Division 3<sup>e</sup>

Devenir Fils du Père.

### Sacrements proposés

- Accompagnement des élèves qui demandent le baptême et la Première communion.
- Confirmation proposée aux 6<sup>es</sup> dans le cadre de leur catéchèse.
- Accompagnement des élèves qui n'ont pas encore reçu le sacrement de la confirmation et qui en font la demande.
- Réconciliation (régulièrement).
- Messe tous les jeudis à 12h30 à la chapelle St-Vincent-de-Paul (dans la cour de NDG)

### Activités

Groupe de servants de messe (*in albis*).

### Calendrier

#### Division 6<sup>e</sup> NDG

- Messe de rentrée des élèves et baptême de la promotion, avec leurs parents à l'église Notre-Dame de Grâce de Passy

vendredi 8 septembre à 18h30,  
suivie d'un pique-nique partagé avec apéritif offert  
dans la Cour d'Honneur de Saint-Jean de Passy

- Réunion des parents pour la Confirmation

En octobre à 19h

- Retraite de Confirmation

du 27 au 29 mai

- Veillée de prière et confessions

vendredi 31 mai

- Confirmation à l'église St-Sulpice

samedi 1<sup>er</sup> juin à 10h30 à Saint-Sulpice

#### Division 4<sup>e</sup> NDG

- Pèlerinage à Rome

du jeudi 2 au mardi 7 mai

- Profession de foi à Rome

lundi 6 mai à 10h à Saint-Pierre de Rome

#### Toutes divisions NDG

- Messe de rentrée des divisions 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> à l'église Notre-Dame de Grâce de Passy

mercredi 6 septembre

- Journée des Scouts

vendredi 13 octobre

- Lancement de l'Avent

lundi 4 décembre

- Messe en la solennité de l'Immaculée Conception

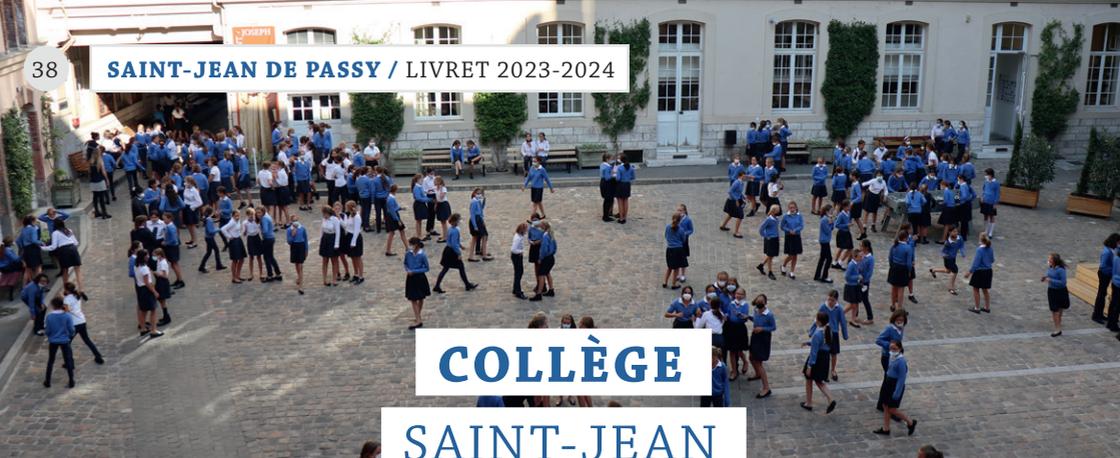
jeudi 8 décembre

- Course solidaire et pèlerinage d'établissement

vendredi 5 avril

### Proposition pour les parents

- Prière des Mères de famille tous les premiers vendredis du mois à 8h30.
- Groupe des Pères de famille, contact Abbé Paul de Quatrebarbes.
- Chaque famille est également chaleureusement invitée aux rendez-vous de l'APEL (voir page 56).



# COLLÈGE SAINT-JEAN

## Équipe éducative

### Direction

Mme Alexandrine Lionet

*Chef d'établissement*

### Direction

M. Xavier Le Saint

*Directeur*

[x.lesaint@saintjeandepassy.fr](mailto:x.lesaint@saintjeandepassy.fr)

### Préfecture 6<sup>e</sup>-5<sup>e</sup>

M. Louis Givelet

*Préfet 6<sup>e</sup> Garçons*

[l.givelet@saintjeandepassy.fr](mailto:l.givelet@saintjeandepassy.fr)

Mme Eva Lacerati

*Préfet 6<sup>e</sup> Filles*

[e.lacerati@saintjeandepassy.fr](mailto:e.lacerati@saintjeandepassy.fr)

M. Guillaume Letellier

*Préfet 5<sup>e</sup> Garçons*

[g.letellier@saintjeandepassy.fr](mailto:g.letellier@saintjeandepassy.fr)

Mme Élodie Ragani

*Préfet 5<sup>e</sup> Filles*

[e.ragani@saintjeandepassy.fr](mailto:e.ragani@saintjeandepassy.fr)

Mlle Agathe Poinard

*Surveillant 6<sup>e</sup>-5<sup>e</sup> Filles*

[a.poinard@saintjeandepassy.fr](mailto:a.poinard@saintjeandepassy.fr)

M. Tanguy Coheleach

*Surveillant 6<sup>e</sup>-5<sup>e</sup> Garçons*

[t.coheleach@saintjeandepassy.fr](mailto:t.coheleach@saintjeandepassy.fr)

### Préfecture 4<sup>e</sup>-3<sup>e</sup>

M. Philippe Migault

*Préfet 4<sup>e</sup> Garçons*

[p.migault@saintjeandepassy.fr](mailto:p.migault@saintjeandepassy.fr)

Mlle Clémence Touche

*Préfet 4<sup>e</sup> Filles*

[c.touche@saintjeandepassy.fr](mailto:c.touche@saintjeandepassy.fr)

M. Paul Riveron

*Préfet 3<sup>e</sup> Garçons*

[p.riveron@saintjeandepassy.fr](mailto:p.riveron@saintjeandepassy.fr)

Mme Marie-Caroline Féral

*Préfet 3<sup>e</sup> Filles*

[mc.feral@saintjeandepassy.fr](mailto:mc.feral@saintjeandepassy.fr)

M. Jésus Diaz

*Surveillant 4<sup>e</sup>-3<sup>e</sup> Garçons et 3<sup>e</sup> Filles*

[j.diaz@saintjeandepassy.fr](mailto:j.diaz@saintjeandepassy.fr)

M. Tanguy Coheleach

*Surveillant 4<sup>e</sup> Filles*

[t.coheleach@saintjeandepassy.fr](mailto:t.coheleach@saintjeandepassy.fr)

## Rentrée

### Rentrée des élèves

#### Division 6° SJP

lundi 4 septembre 8h30/16h

#### Division 5° SJP

mardi 5 septembre 8h30/16h

#### Division 4° SJP

mardi 5 septembre 9h30/16h

#### Division 3° SJP

mardi 5 septembre 15h/17h

**Pour les élèves de 6° :** rendez-vous à 8h30 le lundi 4 septembre au 72 rue Raynouard. Les élèves sont attendus sans leurs parents. Venir en uniforme du quotidien (pull).

**Pour les élèves de 5°, 4° et 3° :** accueil des élèves le mardi 5 septembre et début des cours ce même jour suivant l'emploi du temps qui leur sera transmis (sortie 16h).

### Réunions de parents

#### Division 6° SJP

mardi 19 septembre à 19h en salle SJP II

#### Division 5° SJP

jeudi 21 septembre à 19h en salle SJP II

#### Division 4° SJP

mardi 12 septembre à 19h en salle SJP II

#### Division 3° SJP

jeudi 7 septembre à 19h en salle SJP II

### Photo individuelle et photo de classe

Pour les deux photos, les élèves doivent être en tenue « Grand uniforme » (cf. [Règlement intérieur p. 12 et suivantes](#) de ce livret).

## Année

### Horaires des classes

#### Cours :

- Matin : 8h25-12h25
- Après-midi : 14h- 15h50, 17h05 ou 18h

#### Récréations

- Matin : 10h15-10h35
- Après-midi : 15h50-16h10

Pour les élèves du Collège, chacune des vacances scolaires commence **le vendredi après les cours**.

### Rencontres parents-professeurs

Les réunions de rencontre parents-professeurs s'organisent à partir d'École Directe. Une dizaine de jours avant la réunion, connectez-vous à la plateforme avec votre identifiant parent ([voir page 59](#)) et rendez-vous dans la rubrique « rencontre parents-professeurs » pour vous inscrire directement auprès des enseignants que vous souhaitez rencontrer.

En parallèle, les enseignants convoquent les parents des élèves en difficulté.

#### Division 6° SJP

jeudi 11 janvier à partir de 17h30

#### Division 5° SJP

mardi 21 novembre à partir de 17h30

#### Division 4° SJP

lundi 22 janvier à partir de 17h30

#### Division 3° SJP

mardi 28 novembre à partir de 17h30

## Journée pédagogique

jeudi 18 janvier

Pas d'accueil possible des élèves pour cette journée.

## Études

### Études surveillées

Des études du soir seront proposées à la rentrée par les préfetures. Précisions apportées à la rentrée.

### Études encadrées 6° et 5°

Mme Vincent

Responsable de l'étude surveillée

[etudes@saintjeandepassy.fr](mailto:etudes@saintjeandepassy.fr)

## Activités scolaires

### Division 6° SJP

- Journée d'intégration

vendredi 8 septembre

- Messe de rentrée et baptême de promotion des élèves avec leurs parents

à l'église Notre-Dame de Grâce de Passy  
le vendredi 8 septembre à 18h30,

suivie d'un pique-nique partagé avec apéritif offert dans la Cour d'Honneur de Saint-Jean de Passy

### Division 4° SJP

- Pèlerinage à Rome

du jeudi 2 au lundi 6 mai

- Profession de foi à Rome

lundi 6 mai

### Division 3° SJP

- Réunion d'orientation

mardi 17 octobre

- Sortie à Verdun

vendredi 17 novembre

### Toutes les divisions du collège Saint-Jean

- Messe de rentrée pour les divisions 5°, 4° et 3°

mercredi 6 septembre

- Entrée dans l'Avent / lancement du concours de crèches

lundi 4 décembre

- Course solidaire

mercredi 3 avril

## Activités sportives

Pour toutes les activités sportives proposées dans le cadre de l'Association Sportive de Saint-Jean, voir page 52 de ce livret.

## La Schola

Codirigée par M. Vardon, professeur d'éducation musicale, et Mme Fourneret, professeur d'anglais, ce chœur est ouvert aux collégiens de Notre-Dame de Grâce et de Saint-Jean, de la 6° à la 3°. Les répétitions ont lieu sur la pause méridienne du jeudi ou du vendredi de 13h à 13h55. Concert et participations à la vie pastorale de l'établissement exigent donc une régularité et un engagement sur toute l'année.

À partir de la 5°, la Schola correspond à l'option chorale : les élèves sont évalués sous forme de contrôle continu.

Une formation musicale, instrumentale ou vocale est un plus, mais n'est pas nécessaire pour intégrer la Schola.

## Pastorale

### Équipe de la pastorale

M. l'abbé Paul de Quatrebarbes, Aumônier du Collège Saint-Jean

Mme Laure Leger-Gaffinel, Responsable de la pastorale

Mme Sophie Péliissié du Rausas, chargée de la pastorale pour le collège Saint-Jean

### Sacrements proposés

- Accompagnement des élèves qui demandent le baptême et la Première communion.
- Confirmation proposée aux 6<sup>e</sup> dans le cadre de leur catéchèse.
- Accompagnement des élèves qui n'ont pas encore reçu le sacrement de la confirmation et qui en font la demande.
- Réconciliation (régulièrement).
- Messes en semaine à 7h45 pour chaque division, une fois par période.

### Programme de l'année

#### Division 6<sup>e</sup> SJP

Confirmation – catéchèse sur l'Esprit Saint et le sacrement – l'alliance de Dieu avec les hommes.

#### Division 5<sup>e</sup> SJP

Évangile selon saint Jean.

#### Division 4<sup>e</sup> SJP

Préparation de la Profession de foi à Rome – le Credo – les grands témoins de l'Église.

#### Division 3<sup>e</sup>

Devenir Fils du Père.

### Activités

Groupe de servants de messe (*in albis*)

### Calendrier

#### Division 6<sup>e</sup>

- **Messe de rentrée des élèves avec leurs parents à l'église Notre-Dame de Grâce de Passy**  
vendredi 8 septembre à 18h30,  
suivie d'un cocktail offert dans la Cour d'Honneur de Saint-Jean de Passy

- **Réunion des parents pour la Confirmation**  
En octobre à 19h

- **Retraite de confirmation des classes 6<sup>e</sup>**  
du mardi 28 au vendredi 31 mai

- **Veillée de prière**  
vendredi 31 mai

- **Confirmation de la division 6<sup>e</sup>**  
jeudi 1<sup>er</sup> juin à 10h30 à l'église Saint-Sulpice

#### Division 5<sup>e</sup>

- **Sortie de Division**  
à Provins  
19 octobre

#### Division 4<sup>e</sup>

- **Pèlerinage à Rome**  
du jeudi 2 au mardi 7 mai

- **Profession de foi à Rome**  
lundi 6 mai – 10h – Basilique Saint-Pierre

#### Toutes les divisions SJP

- **Messe de rentrée des divisions 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>**  
mercredi 6 septembre  
à l'église Notre-Dame de Grâce de Passy

- **Messe des scouts**  
vendredi 13 octobre 12h15

- **Lancement de l'Avent**  
lundi 4 décembre

- Messes de la solennité de l'Immaculée Conception

vendredi 8 décembre

- Messes de classes

3 ou 4 fois dans l'année, la messe du matin est animée par la classe. Tous les élèves sont alors attendus à 7h40 à la chapelle. Les dates sont communiquées par les préfets en début d'année

### Proposition pour les parents

- Prière des Mères de famille tous les premiers vendredis du mois à 8h30.
- Groupe des Pères de famille, contact Abbé Paul de Quatrebarbes (Messe pour la solennité de Saint Joseph le 19 mars).
- Chaque famille est également chaleureusement invitée aux rendez-vous de l'APEL (voir page 56).



# LYCÉE SAINT-JEAN

## Équipe éducative

### Direction

**Mme Alexandrine Lionet**  
*Chef d'établissement*

---

**M. Louis Yon**

*Directeur*

[l.yon@saintjeandepassy.fr](mailto:l.yon@saintjeandepassy.fr)

---

**M. Guillem Picot**

*Préfet 2<sup>de</sup>*

[g.picot@saintjeandepassy.fr](mailto:g.picot@saintjeandepassy.fr)

**Mme Madeleine Vassal**

*Préfet 1<sup>re</sup>*

[m.vassal@saintjeandepassy.fr](mailto:m.vassal@saintjeandepassy.fr)

**Mme Géraldine Maugars**

*Préfet T<sup>e</sup>*

[g.maugars@saintjeandepassy.fr](mailto:g.maugars@saintjeandepassy.fr)

---

**M. Erwan de Pompéry**

*Préfet adjoint de division 2<sup>de</sup>*

[e.depompéry@saintjeandepassy.fr](mailto:e.depompéry@saintjeandepassy.fr)

**M. André Jovanovic**

*Surveillant Cycle Terminal*

[a.jovanovic@saintjeandepassy.fr](mailto:a.jovanovic@saintjeandepassy.fr)

**M. William Lefebvre**

*Adjoint Cycle Terminal*

[w.lefebvre@saintjeandepassy.fr](mailto:w.lefebvre@saintjeandepassy.fr)

---

**Mme Anne Gavini-Thoret**

*Conseillère d'orientation*

[orientation@saintjeandepassy.fr](mailto:orientation@saintjeandepassy.fr)

---

## Rentrée

### Rentrée des élèves

#### Division Seconde (2<sup>de</sup>)

lundi 4 septembre à 14h

#### Division Première (1<sup>re</sup>)

lundi 4 septembre à 11h30

#### Division Terminale (T<sup>le</sup>)

lundi 4 septembre à 10h30

### Réunions de parents

Toutes les réunions de parents ont lieu en salle Saint Jean-Paul II autour du Chef d'établissement, des aumôniers et du Directeur.

#### Division 2<sup>de</sup>

samedi 9 septembre à 10h30

#### Division 1<sup>re</sup>

samedi 16 septembre 8h30

#### Division T<sup>le</sup>

samedi 9 septembre 8h30

### Photos individuelles et photos de classe

Pour chacune de ces photos, les élèves seront en tenue Grand Uniforme pour les Secondes et en tenue de cérémonie pour les Premières et Terminales (cf. Règlement intérieur p. 12 et suivantes de ce livret).

## Année

### Horaires des classes

**Cours** : du lundi au samedi matin :

- Matin : 8h00 ou 8h25 à 12h25 ou 13h00
- Après-midi : 13h30 ou 14h à 17h05 ou 18h30

Mercredi après-midi travaillé uniquement en Cycle Terminal de 13h30 à 15h30.

#### Récréation

- Matin : 10h15 à 10h35
- Après-midi : 15h50 à 16h10

L'établissement se réserve le droit de proposer ponctuellement des conférences et/ou des séances obligatoires en dehors de ces horaires.

#### Cycle Terminal (1<sup>res</sup> et T<sup>les</sup>) :

Samedi matin (hors 1<sup>er</sup> samedi) : devoirs tests

#### Division 2<sup>de</sup>

Pour la division Seconde, cours le samedi matin de 8h à 12h25. Les Devoirs Tests (DT) ont lieu le mardi après-midi.

### Rencontres parents-professeurs

Les réunions de rencontre parents-professeurs s'organisent à partir d'École Directe. Une semaine avant la réunion, connectez-vous à la plateforme avec votre identifiant parent (voir page 59) et rendez-vous dans la rubrique « rencontre parents-professeurs » pour vous inscrire directement auprès des enseignants que vous souhaitez rencontrer.

En parallèle, les enseignants convoquent les parents des élèves en difficulté.

**Division 2<sup>de</sup>**

jeudi 25 janvier à partir de 17h30

**Division 1<sup>re</sup>**

mardi 23 janvier à partir de 17h30

**Division T<sup>le</sup>**

mardi 9 janvier à partir de 17h30

**Réunion de parents par division****Parents d'élèves en 2<sup>de</sup>**

- Présentation du Cycle Terminal

jeudi 14 décembre – 19h

**Parents d'élèves de 1<sup>re</sup>**

- Réunion d'orientation

mardi 5 décembre

- Préparation aux études supérieures

mardi 3 octobre – 19h

**Parents d'élèves en T<sup>le</sup>**

- Présentation de Parcoursup

mardi 14 novembre – 19h

**Journée pédagogique**

jeudi 18 janvier

Pas de cours en Lycée mais des DT sont programmés.

**Rencontres Orientation**

- Les rencontres « Projet Ariane »

Une heure hebdomadaire en classe de 2<sup>de</sup> ou de 1<sup>re</sup> pendant laquelle un parent d'élève vient parler de sa formation et de son parcours professionnel et répondre aux questions des élèves à l'issue de la présentation.

Si vous souhaitez vous proposer :

contact@apelsjp.fr

- Soirée de présentation des différentes filières en CPGE

jeudi 9 novembre – St-Jean de Passy

- Forum des métiers – cycle T<sup>le</sup>

samedi 13 janvier

- JPO CPGE ECG de Saint-Jean de Passy

samedi 20 janvier

**Présentation des Classes Préparatoires aux Grandes Écoles (CPGE)**

Tout au long de l'année, Saint-Jean de Passy, en collaboration avec les établissements de Gerson, ENC Blomet, Notre-Dame des Oiseaux et La Tour, organise des réunions consacrées aux carrières et filière de formation. Ces « soirées orientations » sont destinées aux élèves de ces établissements et à leurs parents. Elles débutent à 18h30 et se terminent à 20h.

Le 7 novembre 2023, Saint-Jean de Passy organise la soirée de présentation des Classes Préparatoires aux Grandes Écoles, pour les différentes filières. Les CPGE de l'enseignement privé de l'Ouest parisien (SJP, Stanislas, Ste-Geneviève, Ste-Marie de Neuilly, Danielou, ENC, Franklin, etc.) y sont largement représentées.

Vous trouverez le programme 2023-2024 des soirées d'orientation sur le site internet de l'établissement [www.saintjeandepassy.fr](http://www.saintjeandepassy.fr).

**Activités scolaires****Toutes les divisions du lycée**

- Course solidaire

Mercredi 3 avril

**Division 2<sup>de</sup>**

- Stage

Fin d'année scolaire

**Division 1<sup>re</sup>**

- Forum des métiers

samedi 13 janvier

**Division T<sup>le</sup>**

- Journées de discernement

samedi 18 novembre

- Forum des métiers – Cycle Terminal

samedi 13 janvier

## Clubs, ateliers conférences et concours au Lycée

### Atelier théâtre – pour tous les lycéens

L'activité poursuit un triple objectif : former les élèves à l'expression scénique en développant leur aisance à l'oral, approfondir leur connaissance du répertoire classique et mettre en scène un spectacle théâtral présenté en fin d'année scolaire.

Les séances ont lieu le lundi, mardi ou jeudi soir après les cours.

Inscription : auprès de M. Finkelstein à la rentrée.

### Concours d'éloquence Charles Piketty

#### pour les arts oratoires

Saint-Jean de Passy organise chaque année un concours d'art oratoire. Ouverture des inscriptions début janvier.

- **Finale**

jeudi 23 mai

### Module de de préparation

#### à l'Enseignement Supérieur

- Réunion d'information et inscriptions

mardi 6 octobre

En 1<sup>re</sup> : préparation à l'enseignement supérieur sous forme de stages intensifs (vacances de février...).

En T<sup>le</sup> : préparation annuelle (inscriptions en fin de Première)

**D'autres propositions seront présentées à la rentrée portant sur les sciences, l'art oratoire, etc.**

## Pastorale

### Équipe de la Pastorale

M. l'abbé Paul de Quatrebarbes, Aumônier du Lycée.

Mme Laure Leger-Gaffinel, Responsable de la pastorale.

Mme Hélène de Prémare, chargée de la pastorale pour le Lycée.

### Programme de l'année

#### Division 2<sup>de</sup>

Parcours « Construire sa personnalité » avec les vertus cardinales et théologiques.

#### Division 1<sup>re</sup>

Parcours « Éclairer sa conscience : rechercher et reconnaître la Vérité ».

#### Division T<sup>le</sup>

Le Discernement chrétien sur les questions actuelles.

### Sacrements proposés

- Accompagnement des élèves qui demandent le baptême, la première communion ou la confirmation.
- Accompagnement des élèves qui n'ont pas encore reçu le sacrement de la confirmation et qui en font la demande.
- Réconciliation (régulièrement).
- Messe le vendredi à 12h30 pour les Lycéens – chapelle St-Jean.

## Activités caritatives avec engagement individuel pour tout lycéen

C'est une dimension très importante pour le Lycée de Saint-Jean de Passy afin de compléter la formation intellectuelle et la vie spirituelle par le sens du Bien Commun et du service: visites aux personnes âgées ou soutien scolaire; conférence St Vincent de Paul; accompagnements à la messe des personnes âgées de la Clinique Sainte Perrine, diverses actions au profit d'associations caritatives, animation du foyer des collégiens à l'heure du déjeuner, soutien scolaire au Collège Notre-Dame de Grâce ou au Collège Saint-Jean.

## Activités supplémentaires par division

### Division 2<sup>de</sup>

- Pèlerinage d'intégration  
Rocamadour, du 4 au 6 octobre
- Accompagnement d'élèves de CM2 en pèlerinage pour ceux qui le souhaitent  
Lourdes, du 10 au 13 juin

### Division 1<sup>re</sup>

- Accompagnement de la retraite de confirmation des 6<sup>es</sup> pour ceux qui le souhaitent  
fin mai
- Pèlerinage de division  
du 28 au 30 mai à Paray-le-Monial

### Division T<sup>le</sup>

- Retraite en abbaye  
du 17 au 20 octobre
- Conférences de témoins de la foi au cours de l'année.
- Catéchisme aux élèves de 5<sup>e</sup> avec formation.

## Calendrier

- Messe de rentrée du Lycée à Notre-Dame de Grâce de Passy  
jeudi 7 septembre - 9h
- Messe de la solennité de l'Immaculée Conception  
vendredi 8 décembre
- Entrée dans l'Avent  
lundi 4 décembre

### Pour les Parents

Comme le rappelle le Concile Vatican II les parents sont les premiers et principaux éducateurs de leurs enfants (*Gravissimum Educationis*, 3). Notre école s'inscrit résolument dans cette vision.

Comme école catholique, elle met en place une catéchèse obligatoire pour tous les élèves, dans chaque niveau et des propositions de foi qui visent à faire grandir les enfants selon les vertus théologales de la foi, de l'espérance et de la charité. Cette éducation dans la foi ne remplace pas le rôle primordial des parents dans l'éducation de leurs enfants. Pour vous soutenir dans votre vie spirituelle, nous vous invitons à vous renseigner sur les propositions qui vous sont faites dans vos paroisses. Au niveau de l'école, ceux qui le souhaitent peuvent aussi se joindre à l'un de ces deux groupes :

- Prière des Mères de famille tous les premiers vendredis du mois à 8h30.
- Groupe des Pères de famille, contact Abbé Paul de Quatrebarbes.

Chaque famille est également chaleureusement invitée aux rendez-vous de l'APEL (voir page 56).



# CLASSES PRÉPARATOIRES ECG



## Équipe éducative

**Mme Alexandrine Lionet**  
*Chef d'établissement*

---

**Direction**  
**M. Philippe d'Alañon**  
*Directeur*  
[p.alancon@saintjeandepassy.fr](mailto:p.alancon@saintjeandepassy.fr)

---

**Mme Cécile Pozzo di Borgo**  
*Assistante*  
[prepa@saintjeandepassy.fr](mailto:prepa@saintjeandepassy.fr)

## Rentrée

### Rentrée des étudiants

- HEC1 (1<sup>re</sup> année)

vendredi 1<sup>er</sup> septembre à 10h30 en tenue Saint-Jean

- HEC2 (2<sup>e</sup> année)

vendredi 1<sup>er</sup> septembre à 9h  
suivie de la bourse aux livres dans l'après-midi

- WE d'intégration

2-3 septembre

- Début des cours

lundi 4 septembre à 8h

### Réunions de parents

- HEC1

16 septembre à 10h30

- HEC2

samedi 25 novembre à 10h30-12h30  
présentation des concours

## Année

### Heures hebdomadaires de cours

Matin : 8h/12h10

Après-midi : 13h20 à 15h20/19h

Les vacances démarrent par principe le samedi après les devoirs à l'exception des vacances de Noël.

### Examens

#### Devoirs

Ils ont lieu le samedi matin et parfois l'après-midi. Le calendrier est communiqué en début d'année et affiché au foyer des Prépas.

#### Interrogations orales individuelles (Khôlles)

Toutes les deux semaines dans chacune des matières suivantes :

Culture Générale – Mathématiques – Langue Vivante 1 – Langue Vivante 2 – Histoire Géographie et Géopolitique.

#### Concours d'entrée dans les Grandes Écoles

Écrits : mi-avril

Oraux : mi-juin

### Concours blancs

Deux concours blancs dans les conditions exactes du concours. Ils sont à la fois un entraînement pour l'étudiant et un critère d'appréciation de son niveau réel.

- HEC1 :

CB n°1 : 8-10 janvier  
CB n°2 : 25-29 mai

- HEC2 :

CB n°1 : 6-8 novembre  
CB n°2 : 26-28 mars

### Entretiens de personnalité

- HEC1

janvier et avril

- HEC2

décembre et juin

### Les CPGE le soir

Après le dîner, le bâtiment des Prépas (salles de classe, de khôlles) et le CDI sont à la disposition des étudiants pour un travail respectueux de l'ambiance du lieu choisi, jusqu'à 22h. Une étude surveillée est également proposée de 19h à 22h.

## Activités scolaires

### HEC1

- Participation à la Nuit du Bien Commun  
lundi 11 décembre
- Défi Cocorico  
juin

### HEC2

- Stage de pré-rentree  
du 28 au 30 août
- Semaine de révisions (1<sup>re</sup> semaine des vacances de février) afin d'offrir les meilleures conditions de préparation aux écrits des concours  
du 11 au 17 février
- Stage de mathématiques (sur inscription, 2<sup>e</sup> semaine des vacances de février)  
du 19 au 23 février

### HEC1 & HEC2

- Dîner en la solennité de l'Immaculée Conception après la messe. Remise des polos  
8 décembre
- Journée Portes Ouvertes des Classes Prépas de Saint-Jean de Passy  
samedi 20 janvier

## Les Cordées de Saint-Jean

Selon un rythme mensuel, chaque cordée se réunit autour de son chef en suivant un parcours de préparation aux entretiens de personnalité.

## Conférences

Tout au long de l'année, des conférences sur des thèmes de géopolitique et de culture générale sont proposées aux étudiants. Elles permettent de développer l'ouverture intellectuelle attendue aux concours et favorisent la rencontre avec des décideurs et des acteurs clés dans leurs domaines de compétences. Le calendrier et le programme sont communiqués en début d'année et affichés dans le foyer des Prépas.

## Pastorale

### Prépa Spi 1 et 2

Dans le cadre de « Prépa Spi 1 », une heure hebdomadaire est réservée dans l'emploi du temps, le mercredi entre 8h et 9h. Le père Stéphane de Spéville invite les étudiants par petits groupes, accompagné d'une équipe de jeunes professionnels et des invités « experts », à s'emparer des grands thèmes qui impactent la société. Une version ajustée est proposée pour « Prépa Spi 2 » en deuxième année.

### Sacrements proposés

- Réconciliation (2 fois dans l'année)
- Préparation possible à tous les autres sacrements

### Calendrier

- Messe de rentrée HEC1 & HEC2  
mercredi 6 septembre
- Messe de l'Immaculée Conception, suivie d'un dîner de promo  
8 décembre
- Messe d'action de grâce HEC2  
mercredi 29 mai
- Messe d'action de grâce HEC1  
jeudi 27 juin

# LA VIE ASSOCIATIVE

## Cercle Sportif Saint-Jean de Passy

Le Cercle Sportif de Saint-Jean de Passy offre à tous les élèves de l'établissement la possibilité de pratiquer diverses activités sportives en dehors des cours.

Association Loi 1901, le Cercle Sportif Saint-Jean de Passy (CSSJP) adhère à l'Office du Mouvement Sportif du 16<sup>e</sup> (O.M.S.).

Les activités du mercredi et du soir sont accessibles aux élèves des trois Implantations (dans la limite des temps de déplacement pour les sites Raynouard et Auteuil).

Les inscriptions pour toutes les activités sont ouvertes à partir du lundi 12 juin 2023 ET PAS AVANT, jusqu'au lundi 10 juillet 2023, puis à partir de la rentrée dans la limite des places disponibles.

Ne tardez pas trop à inscrire vos enfants car beaucoup d'activités seront complètes le 10 juillet 2023.

### Procédure d'inscription:

#### 1/ Choisir sa discipline

Dans la rubrique « Activités »

#### 2/ Remplir le formulaire en ligne

via la page « Vie sportive »

#### du site de Saint-Jean de Passy

Cette année, les règlements des cotisations se feront via cette plateforme. Vous n'avez plus besoin de déposer des documents à l'accueil !!

Les enfants se rendront directement sur le lieu d'activité à partir du lundi 11 septembre 2023.

Pour tout renseignement :

Serge PLASTERIE

Directeur des Sports du CSSJP

06 60 62 64 75

[cerclesportif@saintjeandepassy.fr](mailto:cerclesportif@saintjeandepassy.fr)

## Association Sportive de Saint-Jean de Passy

Tous les élèves des collèges Saint-Jean et Notre-Dame de Grâce et du Lycée sont adhérents à l'Association Sportive Saint-Jean de Passy. Ils peuvent participer à toutes les compétitions UNSS.

En dehors de l'escrime et du handball, toutes ces activités sont destinées exclusivement aux élèves du groupe scolaire Saint-Jean de Passy.

Les adhérents de la section « Escrime » sont affiliés à la Fédération Française d'Escrime.



## Activités du Cercle Sportif Saint-Jean de Passy

| Professeurs                              | Activités                        | Horaires  | Lieux   | Contacts                        |
|--|----------------------------------|---|---|---------------------------------|
| <b>BONNET Franck</b>                     | Handball                         | Lundi de 12h50 à 13h50 (benjamines filles)  | Gymnase SJP Gaunet  | f.bonnet@saintjeandepassy.fr    |
|  | Judo                             | Mardi de 12h25 à 13h20 (CE1, CE2, CM1 et CM2)   | Salle de judo, sous-sol à SJP   |                                 |
| <b>CAUCHY Stéphanie</b>                  | Tennis                           | Mercredi de 14h à 15h (collège, lycée)<br>Mercredi de 15h à 16h (collège, lycée)  | 32 bd Lannes Court n°4  | s.cauchy@saintjeandepassy.fr    |
|  |                                  | Jeudi de 17h à 20h (collège, lycée)   | Gymnase SJP Gaunet  |                                 |
|  | École sportive le midi           | Vendredi de 12h25 à 13h50 (école, collège)  | Gymnase NDGP  |                                 |
|  |                                  | Mardi de 12h25 à 13h55 (école, collège)   | Gymnase SJP du haut   |                                 |
| Escalade                                 | Jeudi de 12h50 à 13h50 (collège) | Gymnase NDGP  |   |                                 |
| <b>DRIEU Nicolas</b>                     | Hand-Ball                        | Samedi de 14h30 à 18h30 (Lycée)   | Gymnase SJP Gaunet  | n.drieu@saintjeandepassy.fr     |
|  | École sportive le midi           | Lundi de 12h15 à 13h45 (école, collège)<br>Jeudi de 12h15 à 13h45 (école, collège)<br>Vendredi de 12h15 à 13h45 (école, collège)  | Gymnase SJP Gaunet<br>Gymnase SJP Gaunet<br>Gymnase SJP du haut   |                                 |
| <b>GAUNET Arnaud</b>                     | École multisports                | Mercredi de 10h30 à 12h30 (école)   | Gymnase SJP Gaunet  | a.gaunet@saintjeandepassy.fr    |
|  | Badminton                        | Mardi de 12h50 à 13h50 (collège, lycée)<br>Mercredi de 12h45 à 14h30 (collège, lycée)   | Gymnase SJP Gaunet  |                                 |
|  |                                  | Vendredi de 12h50 à 13h50 (préparation physique dans le DOJO, collège)  | Salle de judo, sous-sol à SJP   |                                 |
|  | Escalade                         | Lundi 12h50 à 13h50 (collège)<br>Jeudi de 12h50 à 13h50 (collège)   | Gymnase NDGP  |                                 |
| <b>LE BIHAN Florent</b>                  | École multisports                | Mercredi de 10h30 à 12h30 (école)   | Gymnase SJP Gaunet  | f.lebihan@saintjeandepassy.fr   |
|  | Tennis de table                  | Lundi de 12h45 à 13h45 (collège, lycée)<br>Mardi de 12h45 à 13h45 (collège, lycée)<br>Mardi de 16h30 à 19h (école, collège, lycée)<br>Mercredi de 12h45 à 14h00 (collège, lycée)<br>Jeudi de 12h45 à 13h45 (collège, lycée)<br>Samedi de 12h30 à 14h30 (collège, lycée) | Salle polyvalente à SJP<br>Sous-sol à SJP   |                                 |
| <b>PLASTERIE Serge</b><br>06 60 62 64 75 | Esgrime                          | Mercredi de 11h à 12h10 (école)<br>Mercredi de 14h à 15h (collège)<br>Jeudi de 17h15 à 18h10 (école, collège)<br>Jeudi de 18h15 à 19h30 (lycée et post bac)<br>Vendredi de 12h35 à 13h20 (école)<br>Vendredi de 17h15 à 18h15 (école, coll. / lycée)                    | Salle polyvalente à SJP<br>Sous-sol à SJP   | s.plasterie@saintjeandepassy.fr |
| <b>ROULLIER Éric</b>                     | École Omnisports                 | Mercredi de 13h30 à 16h00 (école)   | Gymnase SJP Gaunet/<br>Cours  | e.roullier@saintjeandepassy.fr  |
|  | École sportive le midi           | Lundi de 12h20 à 13h20 (école, collège)<br>Mardi de 12h20 à 13h20 (école, collège)<br>Jeudi de 12h20 à 13h20 (école, collège)<br>Vendredi de 12h20 à 13h20 (école, collège)   | Gymnase SJP Gaunet<br>Gymnase NDG<br>Gymnase SJP Gaunet<br>Gymnase SJP du haut  |                                 |
|  |                                  | Handball  | Mardi de 17h à 19h30 (minimes filles)<br>Mercredi de 16h à 17h (lycée filles)<br>Samedi de 13h à 14h30 (lycée filles) |                                 |
|  | Judo                             | Mercredi de 10h35 à 11h30 (GSM et CP)   | Salle de judo<br>Sous-sol à SJP Gaunet  |                                 |
| <b>SWIETON Axel</b>                      | Hand-Ball                        | Lundi de 17h à 19h30 (minimes garçons)<br>Vendredi de 12h50 à 13h50 (benjamines filles)<br>Vendredi de 17h à 19h30 (benjamins garçons)  | Gymnase SJP Gaunet  | a.swieton@saintjeandepassy.fr   |
|  | École sportive le midi           | Mardi de 12h50 à 13h50 (école, collège)   | Gymnase SJP du haut   |                                 |

## Activités extra-scolaires

Tarif privilégié pour les élèves de SJP sur présentation du certificat de scolarité 2023/2024.

### Apprends et Rêve

Cette association est l'interlocuteur unique pour l'inscription de votre enfant aux activités extra-scolaires en dehors des activités sportives.

Retrouvez les activités extra-scolaires proposées par Apprends & Rêve :

- Pour les élèves de Primaire des Implantations Vignes, Auteuil et Raynouard sur :

[app.prends-et-reve.fr](http://app.prends-et-reve.fr) CODE : 20SJP23

- Pour les activités périscolaires des collégiens de Notre-Dame de Grâce sur :

[app.prends-et-reve.fr](http://app.prends-et-reve.fr) CODE : 20ND23G

Apprends et rêve propose des ateliers comme un complément créatif à l'école et au collège, une autre façon d'apprendre, de découvrir le monde et d'exploiter ses richesses. Notre but : Emmener les enfants ET ados sur d'autres territoires, pour une découverte culturelle, sportive, sensorielle et ludique. Ce que nous aimons : quand la petite étoile de la passion s'allume dans leurs yeux !

**Pour le collège Notre Dame de Grâce, des activités sont proposées sur la pause méridienne :** Théâtre en anglais, Échecs, Dessin académique, BD, informatique avec apprentissage du logiciel Python ou de Scratch, Yoga ou encore Théâtre permettent aux collégiens de parfaire leurs connaissances et talents.

**Pour les écoliers de Vignes, Raynouard et Auteuil, des activités sont proposées le mercredi tout au long de la journée dans les locaux de l'implantation de Vignes :** danse,

anglais, théâtre, sciences, codage, dessin, upcycling, maquette ou encore couture. D'autres activités telles que théâtre, yoga, danse, échecs, couture sont proposées le soir, après l'école, sur les Implantations de Vignes (pour les élèves de Vignes et Raynouard) et à Auteuil.

L'activité Chorale est proposée sur la pause méridienne sur les trois Implantations.

Contact et renseignements :

[contact@apprends-et-reve.fr](mailto:contact@apprends-et-reve.fr)

Tél. : Cati Atienza: 06 20 33 42 82 - Cécile Ayasse: 06 10 25 80 69

### KRAV MAGA

Le Krav Maga est un self-défense simple à comprendre comportant des techniques qui ne s'oublent jamais ! Depuis 2014 à SJP, nous proposons des cours enfants 6-9 ans les mercredis 17h15-18h15 et des cours ados de 10-14 ans les lundis et mercredis de 18h15-19h30 - cours d'essai offert.

Cours dispensés dans la salle de Dojo de Saint Jean de Passy.

Pour vous inscrire : [www.km16.fr](http://www.km16.fr)

ou 07 62 01 32 94 / [contact@km16.fr](mailto:contact@km16.fr)

### Charlotte Danse Académie

Cours de danse Contemporaine et Street Jazz le mercredi de 14h30 à 19h30 et le lundi de 17h à 19h selon les âges et les niveaux. Cours dispensés dans le gymnase du collège Notre Dame de Grâce.

[www.charlottedanseacademie.fr](http://www.charlottedanseacademie.fr)

Contact : Charlotte 06 10 25 71 31

[cdacademie@gmail.com](mailto:cdacademie@gmail.com)

## Arts de la table

Atelier animé par Agnès de France Durieux et destiné aux élèves du CM1 à la 4<sup>e</sup>. Session de trois ateliers de 45 minutes proposés sur la pause méridienne, selon le calendrier des fêtes, ou hors temps scolaire. Au programme des ateliers : Apprendre à dresser une belle table en comprenant le sens des codes de la table par des jeux et anecdotes historiques ; Apprendre les clefs de la décoration de table et créer ensemble une scénographie de table ; Être prêt à décorer chez soi la table pour une prochaine fête ! Les ateliers auront lieu dans chacune des Implantations de l'école et dans les deux collèges.

Contact et renseignements : Agnès de France Durieux : [agnesdefranceurieux@gmail.com](mailto:agnesdefranceurieux@gmail.com)

## M. Vieille-Cessay – Atelier Violoncelle

L'atelier violoncelle est animé par Pierre Vieille-Cessay, concertiste, professeur en conservatoire et professeur de musique en école à Saint-Jean.

Les cours sont hebdomadaires et durent une demi-heure. À travers l'apprentissage d'une technique instrumentale, les élèves acquièrent également les premiers réflexes de musique de chambre qui leur permettront ultérieurement de jouer avec d'autres musiciens. À la fin de l'année scolaire, les élèves jouent en duo avec leur professeur à l'occasion d'une audition salle Jean-Paul II.

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez contacter Mr Vieille-Cessay au 06 20 39 74 48 ou par mail : [vieille-cessay.pierre@neuf.fr](mailto:vieille-cessay.pierre@neuf.fr)

## Prépa au supérieur

La préparation au supérieur existe depuis dix ans au sein du lycée et s'adresse aux élèves de première et en terminale. Elle commence au milieu de l'année de première et est conçue pour

faire prendre efficacement de l'avance aux élèves en vue de leurs études supérieures, par le biais de cours collectifs ainsi que d'un suivi individuel. Ce module de formation a autant pour objet de les faire progresser dans tous les domaines essentiels (méthodes de l'écrit et de l'oral, français/rhétorique, langues, culture générale, histoire) que de les faire réfléchir à leur orientation et à leur développement personnel, et évidemment de les préparer plus individuellement à de nombreuses filières sélectives et concours du supérieur (Sciences Po, Collèges de droit, bacheliers, écoles de commerce post-bac, prépas littéraires et économiques, cursus à l'étranger, etc.). Reposant sur le triptyque « excellence, méthodologie et épanouissement », elle permet aussi de progresser au lycée et en vue du bac.

### • Réunion d'information

le 3 octobre 2023

Contact M. Picard : 06 20 80 02 01  
[contact@prep-excellence.fr](mailto:contact@prep-excellence.fr)

## PGE- PGO

Dans le cadre d'un partenariat avec PGE-PGO, institut d'excellence dans la préparation aux concours et au baccalauréat, les étudiants du Lycée Saint-Jean de Passy ont la possibilité de se préparer aux concours post-bac suivants.

PGE PGO vous accompagne dans la préparation :

- Des écoles de commerce Post Bac (Accès et Sésame) : [pge-pgo.fr/nos-preparations/ecoles-de-commerce-post-bac/acces-sesame](http://pge-pgo.fr/nos-preparations/ecoles-de-commerce-post-bac/acces-sesame)
- Des écoles d'ingénieurs Post Bac (Geipi-Polytech, Puissance Alpha, Avenir, Advance) : [pge-pgo.fr/nospreparations/ingenieurs](http://pge-pgo.fr/nospreparations/ingenieurs)
- De l'école du Louvre : [pge-pgo.fr/nos-preparations/ecole-du-louvre](http://pge-pgo.fr/nos-preparations/ecole-du-louvre)

Les cours auront lieu dans les locaux du Collège Notre-Dame de Grâce.

## Association des Parents d'Élèves de Saint-Jean de Passy

### (APEL SJP)

#### Chers parents,

L'APEL de Saint-Jean de Passy est votre association : tout parent d'un élève scolarisé dans l'établissement en est membre.

L'association (loi de 1901) est régie par un Conseil d'administration de 18 membres bénévoles, renouvelable par tiers tous les ans. Ce conseil élit parmi ses membres un Bureau constitué d'un Président, un Vice-Président, un Secrétaire et un Trésorier.

Deux administrateurs de l'APEL siègent au Conseil d'Administration de l'Association Saint-Jean de Passy.

#### Le Conseil d'Administration de l'APEL au 30 juin 2023

Pierre Mescheriakoff (Président), Édouard Camblain (Vice-Président), Nicolas Deblaye (Trésorier), Godelieve de Lempdes (Secrétaire), Élodie Bacot, Nicolas Brice, Julien Calvar, Florence de Climens, Nicolas Becker, Florence Guerrier, Aude Joos, Stanislas Jouslin de Noray, Laure Kuo Tsing Jen, Philippe Léopold, Sophie Métallier, Kilian O'Neill, Cecilia de Vulpian et Cyril Valéry.

#### Le rôle de votre association

L'APEL contribue au projet éducatif de Saint-Jean de Passy en collaboration avec la Direction, les enseignants, les aumôniers et tous ceux qui le mettent en œuvre.

Son rôle est de faire vivre et de représenter la communauté des parents de l'Établissement en lien avec l'APEL Paris et l'APEL Nationale. L'APEL assure la coordination des équipes de Parents Correspondants. Le choix du Parent Correspondant se fait sur candidature validée par la Direction de l'établissement et le Conseil de l'APEL. Pour devenir Parent Correspondant

ou pour rejoindre le conseil de l'APEL, merci d'envoyer un mail [candidatures@apelsjp.fr](mailto:candidatures@apelsjp.fr)

Les ressources de l'APEL sont constituées des cotisations des membres et de toute autre ressource, dons, subventions et produits des fêtes organisées par l'association (Marché de Noël, Tombola, Fête des Familles).

L'APEL de Saint-Jean de Passy consacre la quasi-totalité de ses ressources à des actions d'entraide.

Saint-Jean de Passy en est le premier bénéficiaire au travers :

- du financement des aides aux familles (réduction des frais de scolarité des familles en difficulté et de celles ayant plusieurs enfants scolarisés à Saint-Jean, participation au financement de certains voyages...),
- de la spécificité catholique de Saint-Jean de Passy (budget de l'aumônerie),
- du financement d'aides à l'orientation des élèves,
- de la prise en charge des travaux nécessaires à l'entretien ou l'amélioration de l'établissement.

SJP emploi : l'APEL et les Alumni conjuguent leurs efforts pour mettre en contact des parents et anciens en transition professionnelle avec le réseau de la communauté Saint-Jean de Passy. Si vous êtes en recherche ou souhaitez simplement donner un peu de votre temps :

[contact@apelsjp.fr](mailto:contact@apelsjp.fr)

Les « Conversations Ariane » : l'APEL assure le déploiement logistique des « Conversations Ariane » au sein du lycée et prochainement du collège. Par des interventions de parents d'élèves, d'anciens ou d'extérieurs au sein des classes, il s'agit d'aider les élèves à mieux se connaître, garder confiance en leur potentiel, et mieux s'orienter par une représentation de la vie professionnelle dans une multitude de possibilités reliées à des études, des formations, des parcours de vie.

Parents, si vous souhaitez rejoindre la communauté Ariane et témoigner de votre parcours et de votre expérience auprès de nos enfants, rejoignez-nous sur : [ariane@apelsjp.fr](mailto:ariane@apelsjp.fr) !

L'APEL de Saint-Jean de Passy soutient également d'autres associations, comme les Scouts Unitaires de France de Saint-Jean de Passy.

## 1 famille 1 mission

Catéchèse, intervention pour les conversations Ariane, équipe tombola, proposition de stage, entraînements aux entretiens des prépas, aide pour la Fête des Familles ou le marché de Noël...

Chaque famille doit pouvoir trouver un service à sa mesure dans lequel s'engager, du plus modeste au plus significatif, contribuant à l'édification de la communauté de Saint-Jean.

Pour voir la liste complète des services proposés et en choisir un ou plusieurs, rien de plus simple. Il suffit de se rendre sur le site de l'Apel SJP ([www.apelsjp.fr](http://www.apelsjp.fr)) dans la rubrique « Proposer son aide ».

Merci à vous tous pour votre engagement et votre soutien !

## Scouts Unitaires de France Groupe Saint-Jean de Passy

Le groupe scout de Saint-Jean de Passy est rattaché au mouvement des Scouts Unitaires de France depuis 1983. Il accueille les garçons et les filles de 8 à 20 ans. Il rassemble aujourd'hui près de 130 scouts répartis en 6 unités avec des maîtrises formées :

- 1 meute de 24 louveteaux (8-12 ans)
- 2 rondes de 24 jeannettes (8-12 ans)
- 1 troupe de 22 éclaireurs (12-17 ans)
- 2 compagnies de 20 guides (12-17 ans).

## Les dates à retenir

- Messe et accueil des nouvelles familles de l'établissement – pique-nique de rentrée  
dimanche 17 septembre 2023
- Assemblée Générale de l'APEL  
lundi 16 octobre 2023
- Marché de Noël  
samedi 2 décembre 2023
- Fête des Familles  
du vendredi 7 au dimanche 9 juin 2024

## Pour tout savoir

Site internet de l'APEL : [www.apelsjp.fr](http://www.apelsjp.fr) (ou lien sur le site de SJP)

Bourse aux livres et uniformes sur notre site internet (Rubrique « Bon Coin », mot de passe : BONCOIN2018)

Pour faire des dons d'uniformes ou bénéficier d'uniformes donnés : [uniforme@apelsjp.fr](mailto:uniforme@apelsjp.fr)

Nous écrire : [contact@apelsjp.fr](mailto:contact@apelsjp.fr)

Le groupe accueille également des routiers et guides aînées de 17 à 20 ans, et cherche des chefs et des cheftaines de 17 à 23 ans. Nul besoin d'avoir une expérience scout, il n'y a pas d'âge pour s'engager dans l'aventure !

## Contact

Groupe Saint-Jean de Passy

Maxime et Estelle Darbois, chefs de groupe.

Contact : [parissjp@scouts-unitaires.org](mailto:parissjp@scouts-unitaires.org)

## Association des anciens élèves (SJP Alumni)

Créée en 1921, l'Union Amicale des Anciens Élèves de Saint-Jean de Passy (aujourd'hui appelée « SJP Alumni ») regroupe des milliers d'anciens et anciennes élèves du Lycée et des Classes Préparatoires. Ils sont présents sur tous les continents, exercent des activités professionnelles variées et ont des engagements très divers. La mission de l'Association, définie dans ses statuts, est triple :

- établir des **relations amicales** entre tous ses membres,
- susciter l'entraide, notamment professionnelle,
- participer à la **vie de l'établissement**.

Les Alumni savent bien que Saint-Jean est beaucoup plus que les connaissances qu'on y acquiert. L'objet de l'Association est en particulier de maintenir et de promouvoir cet « **esprit de Saint-Jean** » auquel nous sommes si attachés et que nous représentons au conseil d'administration de Saint-Jean de Passy. Les anciens élèves sont les « ambassadeurs » de Saint-Jean de Passy, témoins de ces valeurs spirituelles, humaines et intellectuelles qui marquent leur vie.

Nous organisons tout au long de l'année différentes manifestations afin d'animer ce réseau d'anciens :

- soirée d'intégration de la promotion sortante en partenariat avec l'établissement ;
- forum des études animé par de jeunes Alumni à destination des élèves du Lycée ;
- réunions de promotions (jeunes Alumni entre bac+1 et bac+9 ; anniversaires de promotion du Lycée et de la Prépa, ...);
- clubs professionnels (Armée/Défense, Droit, Finance, Immobilier/Construction...).

La vitalité de notre association dépend de ses membres et nous comptons sur chaque ancien élève pour y contribuer !

En tant que nouveau président de SJP Alumni, je suis très heureux de pouvoir rendre une partie de ce que cet établissement, ses professeurs et les amitiés que j'y ai nouées m'ont apporté. J'ai à cœur avec l'équipe du Comité et tous les Alumni qui voudront bien y prendre part de faire rayonner l'esprit de Saint-Jean tel qu'il le mérite. À très bientôt !

Sébastien Bazin  
*Président de SJP Alumni*

### Pour un renseignement ou prendre part à la vie de la communauté des Alumni de SJP :

Nous contacter : [contact@sjpgalumni.com](mailto:contact@sjpgalumni.com)

Site internet : [www.saintjeandepassy-alumni.com](http://www.saintjeandepassy-alumni.com)

Le Comité de SJP Alumni :

**Sébastien BAZIN**,  
(1980 – *Président de l'Association*)

**Géraud RIOM** (1990 – *Secrétaire général et administrateur de l'Association Saint-Jean de Passy*),

**Matthieu CAMUS** (2016 – *Trésorier*),  
**Nicolas d'ANDRE** (1993),

**Olivier BURIN des ROZIERES** (1990),  
**Agathe de CALAN** (2017),

**Stanislas CAMUS** (2019)

**Guillaume CHOMETTE** (2012),

**Jérôme DUPONT** (2000),

**Ladislav FRASSON-GORRET** (1996),

**Tanguy de FRANCLIEU** (1988),

**Wallerand de FRANQUEVILLE** (2013),

**Cyril GOERENS** (1985),

**Jérôme GRIVET** (1979),

**Jean-Charles JALABERT** (1968),

**Clémence PONTUER** (P 2004),

**Maëlle WALKER** (2015 et P 2017).

# Questions pratiques (FAQ)

## Absence

Qui prévenir si mon enfant est en retard ou absent ?

Uniquement en envoyant un mail au surveillant en charge du niveau de l'enfant ou à la Responsable d'Implantation en précisant le nom et le prénom de l'élève, sa classe et le motif de son retard ou de son absence.

## Rendez-vous

Comment obtenir un rendez-vous avec le Chef d'établissement, le préfet, le surveillant général ou les professeurs ?

Soit par l'intermédiaire du Carnet de Liaison (Lycée), du Carnet de Bord (Collèges) ou de l'Écolien (École), soit en prenant contact directement par mail avec la personne concernée (pour les adresses mail voir page 7).

## École Directe

Nous sommes une nouvelle famille, comment obtenir nos identifiants de connexion pour accéder à École Directe ?

Il suffit d'envoyer un mail à [support@saintjeandepassy.fr](mailto:support@saintjeandepassy.fr) à compter du 4 septembre 2023 en précisant votre nom et prénom ainsi que le nom et prénom de votre (vos) enfant(s).

**IMPORTANT:** Seuls les nouveaux utilisateurs recevront de nouveaux identifiants. Les familles, élèves, professeurs et personnels qui se sont connectés au cours de l'année 2023-2024 reprennent leurs identifiants déjà utilisés.

En cas de perte des identifiants, envoyer un mail à [support@saintjeandepassy.fr](mailto:support@saintjeandepassy.fr) à compter du 4 septembre 2023 en précisant votre nom et prénom ainsi que le nom et prénom de votre (vos) enfant(s).

## Administration

Comment obtenir un certificat de scolarité ?

En vous connectant sous votre profil Famille sur École Directe, rubrique « Documents ».

## Parcoursup

Quelle est la procédure à suivre et dans quels délais ?

Tous les éléments d'organisation sont communiqués par le préfet de Terminale. Cependant, vous pouvez consulter le site <https://www.parcoursup.fr/>

## Se tenir informé

Comment recevoir les informations de Saint-Jean ?

### 1. Par École Directe

Les informations spécifiques à la vie de classe ou de division de votre enfant.

Envoi sur le mail que vous avez indiqué lors de l'inscription

### 2. Par newsletter SJP Info (bi-mensuelle)

Toutes les informations à connaître: les nouveautés, l'actualité de l'établissement, les inscriptions à divers événements, les rappels de date, les invitations aux conférences, des ressources en ligne, le Carnet de Saint-Jean. Envoyé sur le mail que vous avez indiqué lors de l'inscription.

Ajoutez [k.delamaire@newsletter.saintjeandepassy.fr](mailto:k.delamaire@newsletter.saintjeandepassy.fr) à vos contacts pour éviter de perdre vos informations dans les filtres anti-spam.

Contact newsletter et Carnet de Saint-jean : [communication@saintjeandepassy.fr](mailto:communication@saintjeandepassy.fr)

### 3. Sur le site : [www.saintjeandepassy.fr](http://www.saintjeandepassy.fr)

Mis à jour régulièrement, vous y trouverez tous les renseignements liés à l'actualité de l'établissement, qu'elle soit dans la semaine ou dans le mois en cours.

### 4. Sur les réseaux sociaux

Suivez Saint-Jean de Passy sur LinkedIn et, à compter de septembre 2023, sur Instagram.



Labor & Dilectio



*Saint-Jean de Passy*

72 rue Raynouard - 75016 Paris

01 44 30 26 00

[www.saintjeandepassy.fr](http://www.saintjeandepassy.fr)